



Consultation nationale (*études-analyses*) sur les systèmes de cogestion au sein des AMPs de la GUINÉE

RAPPORT FINAL

**Alkaly DOUMBOUYA: dalkhalymomoyah@gmail.com
Centre National des Sciences Halieutiques de Bousoura (CNSHB)**

**Bakary Magassouba: magass56@yahoo.fr
Office Guinéen des Parcs et Réserves de Guinée (OGUIPAR)**

Mai 2014

Table des Matières

| | | |
|----------|--|----|
| 1. | <i>Introduction</i> | 2 |
| 1.1. | La Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao..... | 3 |
| 1.1.1. | Description : | 3 |
| 1.1.2. | Processus de création et Objectifs de la Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao..... | 6 |
| 1.2. | La Réserve Intégrale de l'Île Alcatraz | 10 |
| 1.3. | Le Sanctuaire de Faune des Îles de Loos..... | 11 |
| 1.4. | La future Réserve Naturelle Gérée du Rio Kapatchez | 13 |
| 1.4.1. | Description : | 13 |
| 1.4.2. | Processus de création de la Réserve Naturelle Gérée du Rio Kapatchez | 15 |
| 2. | <i>Cadre juridico-institutionnel national</i> | 16 |
| 2.1. | OGUIPAR : Agence gouvernementale responsable des AMP | 16 |
| 2.2. | Rôle du département des pêches | 17 |
| 2.3. | Système de gestion des pêches en Guinée/ 'Marine Spatial Planning' (MSP) | 18 |
| 2.4. | Mandats et pouvoirs des structures locales de gouvernance..... | 19 |
| 2.5. | La réalité du terrain : des difficultés managériales et organisationnelles évidentes | 19 |
| 3. | <i>Système de gestion et de gouvernance de l'AMP</i> | 20 |
| 3.1. | Description et fonctionnement de la gouvernance et la gestion de l'AMP des Îles Tristao..... | 20 |
| 3.1.1. | Les structures communautaires de gestion de l'AMP | 21 |
| 3.1.1.1. | Le Comité villageois de Secteur (CVS) : structure de base du le plan de gestion : | 21 |
| 3.1.1.2. | Le Comité Inter-Districts ou CID : structure intermédiaire..... | 21 |
| 3.1.1.3. | L'Assemblée Générale | 22 |
| 3.1.1.4. | Le Comité de Gestion : structure exécutive de l'AMP des îles Tristao :..... | 22 |
| 3.1.1.5. | Le Bureau du Comité de Gestion | 22 |
| 3.2. | Les ONG présentes dans l'AMP | 23 |
| 3.1.3. | L'administration centrale et les services techniques déconcentrés | 24 |
| | Le Comité de Développement de Débarcadère (CDD)..... | 24 |
| | Les forces armées et les forces de sécurité..... | 24 |
| 3.1.4. | L'administration Communale et sous-préfectorale..... | 24 |
| 3.2. | Structuration et fonctionnement du Comité de Gestion..... | 25 |
| 3.3. | Des plans d'aménagement de l'AMP | 26 |
| 3.4. | Parties prenantes - Organisations socio-professionnelles et Rôle des femmes..... | 27 |
| 3.5. | Suivi, contrôle et surveillance dans l'AMP des Îles Tristao | 28 |
| 36. | Financement de la gestion de l'AMP..... | 29 |
| 4. | <i>Avantages et désavantages de la cogestion de l'AMP des Îles Tristao</i> | 29 |
| 4.1. | Le système de gestion de l'AMP des Îles Tristao | 29 |
| 4.2. | Impacts de l'AMP sur la gestion de pêches et des ressources halieutiques. | 30 |
| 4.3. | Forces, faiblesses, possibilités et menaces du système de gestion actuel de l'AMP des Îles Tristao | 30 |
| 5. | <i>Conclusions</i> | 32 |
| 6. | <i>Recommandations sur le système de cogestion des AMPs de Guinée</i> | 33 |
| | <i>Bibliographie</i> | 34 |

1. Introduction

La création des Réserves Naturelles dans la zone côtière guinéenne répond à la volonté politique nationale de mise en valeur de la riche diversité biologique existante ainsi que les habitats et écosystèmes clefs, principalement dans des sites Ramsar créés au début des années 90 pour leur importance nationale, régionale et internationale. Cette volonté découle du constat de plus en plus alarmant sur l'état des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes côtiers et marins.

Des activités économiques diverses, parmi lesquelles la pêche, l'agriculture et le tourisme, l'exploitation forestière, sont menées sur des espaces sensibles, qui montrent par endroit des signes préoccupants de dégradation : surexploitations des ressources halieutiques, érosion côtière, salinisation des sols, ensablement des cours d'eau, diverses formes de pollutions, etc. Cette pression humaine souvent excessive ou mal contrôlée a entraîné une baisse des revenus et une aggravation de la pauvreté des populations qui pratiquent alors des modes d'exploitation non durables tels que l'agriculture itinérante extensive avec des périodes de rotation courtes, la pêche excessive de juvéniles ou encore l'usage d'engins ayant un fort impact négatif sur l'environnement marin (mailles réduites, chalutage dans des zones interdites, utilisation du mono-filament, etc.). Le bilan en termes de coûts économiques, écologiques et sociaux pourrait être largement atténué, si les pays concernés s'engagent dans une gestion intégrée de la zone côtière.

Par ailleurs, l'émergence progressive et rapide de monétarisation des échanges économiques a entraîné l'effondrement des valeurs ancestrales locales qui ont pourtant conservé ces valeurs et réservoirs que nous essayons aujourd'hui vainement de protéger. En outre, la montée en puissance des pratiques « scientifiques » modernes a eu pour conséquence la désresponsabilisation des communautés locales vis à vis des ressources naturelles. Ce qui a conduit à une exploitation anarchique et non durable du patrimoine naturel par les autochtones.

Dans un contexte de dégradation des écosystèmes accélérée et des ressources naturelles, les Aires Marines Protégées (AMP) sont appelées à jouer un rôle important face au manque d'efficacité des approches classiques de gestion des pêcheries. Elles soutiennent une meilleure régénération des stocks et accroissent par ailleurs la résilience des milieux à la surexploitation. Correctement identifiées, et couplées à d'autres mesures de gestion, ces « réserves », en mettant une partie des ressources à l'abri d'une exploitation inopportune, constituent une assurance contre les incertitudes liées à l'évaluation des stocks, à la gestion et au contrôle de la pêche.

Les AMP ouest-africaines sont aujourd'hui pensées en termes d'habitats clefs pour les espèces migratrices, menacées et des espèces en danger (mammifères marins, tortues marines, requins, hippopotames, crocodiles, oiseaux migrateurs, etc.) et représentent les efforts de protection et de conservation de la zone côtière et maritime ouest-africaine mis en commun dans le cadre du PRCM et des organisations régionales (CSRP) et des ONG internationales que sont la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et Wetlands International (WI)

La présente consultation nationale se propose d'examiner les systèmes de cogestion des AMP existants, d'identifier l'appui aux initiatives de cogestion déjà en cours dans les AMP de la Guinée et de recommander des activités de soutien. Elle se déroule dans le cadre du projet de Démonstration n°4 du CCLME: "Démonstration des AMPs en tant qu'outils permettant de dégager des bénéfices de la gestion de ressources multiples" dont l'objectif est de contribuer à la mise en place de systèmes de cogestion des ressources démersales dans deux ou trois sites pilotes dans les pays participant au projet (le Cap-Vert, la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée). La plus grande partie de ce travail concernera l'AMP des Îles Tristao dont le processus de création a suivi les règles de l'art.

1.1. La Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao

1.1.1. Description :

Créée par Décret D/ 2013/037/PRG/SGG du 20 février 2013, cette AMP est située au Nord du littoral guinéen, à la frontière avec la Guinée Bissau au Nord, l'Océan Atlantique au Sud, le Rio Compony et le fleuve Cogon à l'Est. A environ 50 km au Sud de la ville de Kamsar et couvrant une superficie de 117 000 ha. Ce site a été classé le 18/11/92 comme Site RAMSAR N° 572 d'importance régionale et internationale pour les oiseaux d'eau et les mammifères marins.

Malgré l'insularité, un panel diversifié d'écosystèmes marins continentaux et littoraux, contribue largement à l'établissement d'une mosaïque paysagère complexe, succession de bancs de sable, de forêts de mangroves et de prairies de formation végétale de *Sesuvium*. L'écosystème de mangrove, spécifique aux zones maritimes et salées est le plus important, couvrant près de 70% de la superficie du complexe insulaire. Il est essentiellement composé d'espèces d'arbres halophiles de palétuviers (*Rhizophora racemosa*, *Rhizophora manglé*, *Avicennia germinans*) qui jouent un rôle majeur de protection contre l'érosion côtière. Les forêts continentales comptent presque toutes les essences forestières de la Basse Guinée et sont séparées par des espaces herbeux plus importants entre Katfoura et Katcheck, diminuant progressivement au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'ouest pour être remplacée par la savane. En arrière mangrove on rencontre des zones d'herbacées halophiles (tannes herbeux) et des surfaces nues sursalées (tannes vifs) au sein desquels les espèces *Paspalum vaginatum*, *Eleocharis geniculata*, *Sesuvium portulacastrum*, *Philoxerus vermicularis*, sont bien représentées.

La diversité écosystémique du complexe insulaire est propice à l'expression d'une importante diversité faunistique et les Îles Tristao présentent des habitats favorables à l'épanouissement de cette diversité. Plusieurs études ont prouvé que sur le plan écologique, c'est une zone de migration, de reproduction, de frayère et de nourricerie des espèces de faunes côtières et marines. La faune terrestre est caractérisée par une présence significative de phacochères, de primates, de genettes, des Aulacodes, des Porc-épic, la loutre à cou tacheté, les Potamochères, le Singe vert et différentes espèces de reptiles. En plus de sa richesse en ressources halieutiques, on y rencontre des espèces emblématiques menacées comme des dauphins, des lamantins, des tortues marines, des crocodiles du Nil, etc.

La présence de grandes étendues de bancs de sables et de vasières riches en bivalves et en gastéropodes d'une part et d'autre part l'importance des zones de mangroves et des îlots de forêt confèrent aux complexes des îles Tristao/Alcatraz une importance ornithologique

mondiale. Le dernier inventaire, réalisé de février à mai 2007 y a identifié 223 espèces d'oiseaux.

Avec plusieurs études réalisées depuis 2005, on est parvenu à une bonne connaissance des entités spatiales structurées par des pratiques d'exploitation des ressources naturelles propres aux communautés résidentes. Il s'est avéré que l'exploitation de ces entités spatiales s'appuie sur un savoir bio-écologique ancestral évident, des méthodes traditionnelles locales de gestion des ressources naturelles ainsi que sur les droits coutumiers d'usages et de propriété entretenus par les communautés locales.

L'Archipel de Tristao est composé de quatre îles : la Grande Île Kattarak ou Katrak, l'île Kapkin, l'île Fori Souri et l'île Gnènè Souri. Cette dernière n'est pas habitée. La Grande Île Katrack est composée des districts de Kadignet, de Katfoura et de Kasmack, pendant que Fori Souri relève du district de Kapkin.



Carte N° 1 : Délimitation de la Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao

Les communautés Nalou (la plus dominante) et Balantes sont les communautés autochtones des Îles Tristao. On y rencontre aussi des Soussou, Peuls, Landouma et malinkés. Sur le plan religieux, l'Islam est dominant et cohabite avec l'animisme. A l'exception de quelques agents de l'état et les immigrants léonais, le christianisme n'y est pas pratiqué.

L'agriculture est la principale activité humaine dans l'Archipel des Îles Tristao, pratiquée principalement par les communautés autochtones nalous et ballantes. Diverses cultures vivrières sont pratiquées, parmi lesquelles le riz occupe une place prépondérante. On y cultive également les tubercules, l'arachide, le maïs, le fonio et le sorgho, les cultures maraîchères. Il y a des peuplements naturels de palmiers et de cocotiers, mais aussi des orangers et des bananiers, généralement autour des villages.

Malgré sa concentration dans une dizaine de points de débarquement disséminés sur la longue plage de sable en bordure de l'océan atlantique et pratiquée principalement par les

immigrants, la pêche artisanale occupe une place prépondérante du point de vue économique, car elle rapporte des revenus significatifs aux populations résidentes. Le débarcadère de Katcheck est aujourd'hui le plus grand port de pêche de la Guinée qui regroupe près des 2/3 de la population totale de l'archipel. Ce campement de pêche illustre à suffisance le degré et le niveau de spécialisation et de dépendance de ces immigrants d'une seule ressource ou d'un unique secteur d'activités. Les habitants y sont repartis en différents groupes socioprofessionnels, tournant tous autour de la principale activité de pêche : pêcheurs, transformateurs/fumeurs de poisson, vendeurs de bois, commerçants, etc. L'abondance des ressources halieutiques par rapport au sud du littoral guinéen constitue l'une des raisons d'attractions de ces pêcheurs, notamment ceux en provenance de Kamsar, de Koukoudé, de Conakry et même de la sous-région (Sierra-Léone, Sénégal, Gambie, Mali).

Avec la présence du campement de Katcheck, le plus grand port de pêche artisanale en Guinée, le secteur de la pêche occupe une place spéciale à l'intérieur de cette AMP. Le zonage effectué en tient compte et définit certains plans d'eau à l'intérieur de l'AMP comme des zones centrales, bénéficiant de règles d'exploitation très contraignantes. Pratiqué essentiellement par les femmes, le fumage du poisson est le moyen dominant de conservation des produits halieutiques. Le salage-séchage concerne plutôt les espèces de poisson de grandes tailles.

L'huile de palme est produite en grande quantité dans les Îles Tristao, exclusivement par les femmes pour lesquelles elle représente une activité génératrice de revenus effectuée de janvier à avril. La production de sel est pratiquée principalement par les autochtones qui y tirent une partie de leurs revenus. Elle s'opère soit par la méthode artisanale traditionnelle qui consomme du bois pour le chauffage de la saumure récoltée par filtration, soit par la méthode semi-moderne de cristallisation solaire, plus économique, plus rentable, moins fatigante, récemment introduite par l'Association Partenariat Recherches Environnement Médias (PREM) qui y a initié plus d'une centaine de femmes regroupées en Groupements d'Intérêt Economique (GIE).

L'élevage est pratiqué à semi et à grande échelle dans les villages ballantes où les troupeaux de bœufs peuvent dépasser la centaine de têtes d'animaux. Dans les villages nalous, et dans les campements de pêche, ce sont surtout les ovins et la volaille. Le cheptel est destiné plutôt aux cérémonies sociales.

Bien que faiblement pratiquée, la cueillette des coquillages, notamment des huitres fixées sur les racines des palétuviers, est pratiquée par les femmes de toute l'île, avec le village Kabott comme le plus grand site de production d'huitres et de mélongènes séchées. La chair de ces coquillages est utilisée dans l'alimentation des ménages principalement en période de soudure et les coquillages sont utilisés comme ornement dans les cases.

Avec une population d'environ 12000 habitants, les Îles Tristao sont subdivisées en 4 districts que sont Katfoura, Kadignet, Kasmack et Kapkin. Cette répartition politico – administrative est aussi suivie dans le travail des organes et structures de travail de l'AMP des Îles Tristao. Comme on le verra plus loin, la mise en place de ces organes s'est appuyée sur l'existence des villages et secteurs qui composent ces districts.

1.1.2. Processus de création et Objectifs de la Réserve Naturelle Gérée ds Îles Tristao:

Objectif général : « Assurer la protection et la conservation participative de la diversité écologique et socio-culturelle du Complexe des Îles Tristao pour l'amélioration des conditions de vie des communautés locales ».

Objectifs spécifiques :

- Assurer la conservation, la préservation et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité par la cogestion avec les populations résidentes ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations résidentes dépendantes des ressources naturelles.
- mettre en place les mécanismes et outils efficaces de gouvernance partagée du Complexe des Îles Tristao et Alcatraz
- Promouvoir l'information, l'éducation et la communication environnementale au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes ;
- Développer des synergies entre le Complexe des Îles Tristao et le Réseau d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) constitué dans le cadre du PRCM.

Le processus de création de l'AMP des Îles Tristao a commencé en février 2002, dans le cadre de u Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), avec l'appui rapproché de la Fondation pour le Banc d'Arguin (FIBA). Dans les Îles Tristao, différentes étapes d'implication des acteurs et usagers des ressources naturelles ont ainsi été suivies. Il y a eu successivement :

a. L'organisation d'ateliers pour le choix du site de la 1^{ère} AMP à mettre en place.

Deux rencontres regroupant plus de 18 institutions nationales en charge de l'aménagement de la zone côtière et marine guinéenne ont abouti au choix des Îles Tristao et Alcatraz. Les discussions et argumentations sur le choix des sites à ériger en AMP ont commencé par la définition des critères de choix du site à classer et par l'adoption des démarches utiles à engager pour les actes officiels et la participation et l'adhésion de tous les acteurs ayant un effet direct ou indirect sur le milieu. Le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) relevant du Ministère en charge des pêches s'est engagé en tant que "leader du processus" et a pris le rôle d'interlocuteur principal dans la conduite de la démarche de création de cette première Aire Marine Protégée du pays.

b. La mise en place d'un Comité de Pilotage interministériel et interinstitutionnel

Créé par Arrêté interministériel en octobre 2004, il a accompagné le processus jusqu'à la signature de deux Arrêtés conjoints de création de la Réserve Naturelle Intégrale de l'Île Alcatraz et de la Réserve Naturelle communautaire gérée des Îles Tristao en 2009. Les représentants des communautés locales des Îles Tristao/Alcatraz participaient déjà aux sessions de ce Comité de Pilotage. A l'image des institutions créatrices, ce Comité impliquait les structures en charge de l'aménagement du littoral, les centres de recherches et la société civile représentée par les ONG Guinée Ecologie et l'Union pour le Développement Economique et Social de Kanfarandé (UDESKA). L'implication des acteurs et usagers des ressources naturelles du site des Îles Tristao, principalement celle des communautés locales résidentes, a été effective durant tout le parcours du processus. Il y a eu successivement :

c. Le recrutement d'un représentant du processus de création de l'AMP

Un universitaire, originaire des Îles Tristao et parlant bien le nalou et aussi le ballante, les 2 langues autochtones du Terroir a été recruté pour le processus de création de l'AMP. En

somme, ce représentant était chargé de commencer à approfondir la connaissance du milieu physique, bioécologique et humain du site. Il était placé sous le coordonnateur du processus de création, chercheur sénior au CNSHB. Pour être efficace, la FIBA lui a fait bénéficier de plusieurs formations pour l'outiller en gestion participative des AMP dans le cadre du RAMPAO (Phase I du PRCM), du GR Sirènes (Phase 2 du PRCM) et également du RAMAO en cours.

d. Travail de sensibilisation appuyé par la mise en place d'une équipe de démarrage

Cette équipe était composée essentiellement d'acteurs et leaders d'opinion nommés par les communautés locales en leur sein. L'identification et la délimitation des unités de gestion, les négociations des mesures ou règles de gestion, des formes de conflits potentiels et leur résolution ainsi que le recensement des acteurs locaux et des parties prenantes locales ont été l'œuvre des communautés locales des secteurs et des districts politico-administratifs coordonnées par cette équipe de démarrage. Les populations autochtones et acteurs communautaires ont aussi été fortement impliqués dans l'identification des espaces halieutiques clefs (zones de nourriceries et de frayères des ressources halieutiques) et dans la définition des mesures de gestion durable de ces zones. Ceci s'est passé à travers des réunions de sensibilisation/concertation des différents acteurs impliqués et des discussions avec les collectivités locales dans le but de parvenir à un consensus général. Ce travail de l'équipe de démarrage a duré environ 3 ans jusqu'en 2008 pour l'identification et la validation des unités de gestion environnementale et des zones clefs identifiées par les populations autochtones des villages et secteurs des Îles. Cette équipe de 10 personnes comprenait aussi les représentants des métiers clefs de l'Île et 3 femmes. Cette représentativité était une des clefs de réussite du travail. Evidemment que la sensibilisation se faisait dans les langues du terroir. Pour faciliter leur tâche, ces leaders d'opinion de l'équipe de démarrage ont bénéficié de voyages d'études dans la sous-région, principalement à Urok en Guinée Bissau et à Bamboung au Sénégal.

e. Organisation du Cadre de concertation des parties prenantes

La prochaine étape fut l'organisation du Cadre de concertation des parties prenantes en mars 2008 comme espace de négociation entre acteurs et usagers des ressources naturelles des Îles Tristao/ Alcatraz. Cette rencontre avait pour objectif d'amener toutes les parties prenantes à s'accorder sur un minimum efficace pour la conservation et la protection des habitats et des espèces animales et végétales qui s'y réfugient, pour le bien-être des hommes. Elle a permis de hiérarchiser les parties prenantes par ordre d'importance et d'influence, de mieux clarifier les relations entre elles, de les impliquer complètement dans le processus de création de l'AMP et de servir de cadre de prévention et de résolution des conflits. Les résultats des 4 Groupes de Travail multi-acteurs et multi-usagers sur les thématiques clefs ont conduit à des recommandations consensuelles fortes qui ont servi de trame à la rédaction du plan de gestion de l'AMP des Îles Tristao.

f. Adoption et validation du Plan de Gestion de l'AMP

L'organisation de la rencontre d'adoption et de validation du Plan de Gestion de l'AMP et d'élection du Comité de Gestion de l'AMP des Îles Tristao et de son Bureau Exécutif a eu lieu en juin 2012. Cette rencontre a également regroupé tous les acteurs et usagers des ressources naturelles des Îles Tristao/ Alcatraz. Elle a été précédée par la formulation du Plan de Gestion de l'AMP qui a commencé dès 2008 et a ainsi pris en compte toutes les recommandations du cadre de concertation. Cette première Assemblée Générale a particulièrement souligné la gestion participative de l'AMP et précisé à cet effet les attributions des différentes instances de gestion que sont les Comités Villageois des Secteurs (CVS), le Comité Inter-District (CID), le Comité de Gestion (CG) et des commissions techniques mises en place comme structures d'appui au Comité de Gestion de l'AMP des Îles

Tristao/ Alcatraz. Elle a été clôturée par l'élection du Bureau du Comité de Gestion dont les membres ont été choisis par les instances de cogestion ci-dessus énumérées. La formulation du plan de gestion a fait appel à chacun des groupes d'acteurs pour pouvoir tenir compte des préoccupations de tous les usagers des ressources naturelles de Tristao (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, producteurs de sel et d'huile rouge, commerçants, etc.). Ceci a facilité le travail des 4 Groupes de Travail constitués (Groupe de Travail 1 : Conservation, Groupe de Travail 2 : Gouvernance partagée, Groupe de Travail 3 : Développement communautaire durable et Groupe de Travail 4 : IEC et Coopération régionale et internationale). C'est à ce niveau que clairement plus qu'avant les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes ont été définis. Le Plan de Gestion oriente et contrôle la gestion de l'AMP. Il décrit de façon détaillée les ressources, usages, infrastructures ainsi que le personnel nécessaire à la gestion future de l'AMP. Il est donc un document de travail issu de la concertation et est basé sur les connaissances disponibles et les enjeux et objectifs de gestion.

Au démarrage de ce long de ce processus, les premières études ont été consacrées au secteur des pêches, au regard de l'existence d'une grande communauté de pêcheurs à Katcheck dans l'enceinte de l'AMP. Ce campement avait si bien focalisé l'attention du coordonnateur du processus que la typologie des acteurs, les conflits et leurs formes de résolution ont été identifiés avec ces mêmes pêcheurs. Ceci a conduit à initier les études sur la typologie des espaces halieutiques et l'identification des nourriceries côtières pour aboutir dès le cadre de concertation de 2008 à un premier zonage grossier de l'espace maritime autour des Îles Tristao. Ces études ont fourni l'occasion d'une participation forte des communautés résidentes (cogestion) aux activités d'identification des mesures futures de gestion.

Les unités de gestion des ressources naturelles ont été identifiées et validées à chaque niveau territorial à travers les rencontres organisées depuis 2006 au niveau des villages et des districts. Des panneaux d'information ont été placés, afin d'assurer à l'avenir une plus grande efficacité des unités de surveillance.

Les travaux de délimitation en zone maritime se sont appuyés sur des délimitations naturelles visibles sur le terrain (chenaux, bancs de sable, rochers, etc.) et devront conduire à un balisage progressif, en fonction des moyens financiers disponibles à cet effet. Les zones humides « internes » telles que les nourriceries côtières déjà identifiées (Kakirti, Kabott, Kamrémpess, Katoob, Katimiri, Kalèbè, Kamsylan – Facinèya, Kamdabane, etc.) et celles qui le seront ultérieurement ont fait et continuent de faire l'objet d'une sensibilisation et d'une surveillance particulières. Dans tous les cas et à l'aide de canaux de communication variés, des efforts d'informations sur les règles d'accès qui sont associées à ce travail de zonage et de délimitation seront mis progressivement à la disposition des usagers externes potentiels.

En fait dans les Îles Tristao, trois zones ont été retenues au sein de l'AMP communautaire :

- 1- une zone centrale comprenant l'ensemble des mangroves et rias associés, intégrant notamment le pourtour des îles Tristao et les chenaux (Katrack, Kapkin, Fori Souri et Nyènè Souri) et couvrant la zone maritime jusqu'à 2 milles à partir de la laisse de basse mer. L'accès aux ressources halieutiques y est réservé exclusivement aux résidents et pour des fins alimentaires (pêche autochtone de subsistance) et cérémonielles.

Les engins de pêche autorisés dans cette zone sont les lignes à main, les éperviers avec une maille étirée minimum de 28 mm, les filets coniques utilisés par les femmes avec une maille étirée minimum de 28 mm. La pêche est réservée aux pêcheurs à pieds ou aux pêcheurs en

pirogue à rame ou à voile. La pêche motorisée y est interdite ; elle est autorisée pour le déplacement, le transport des personnes et pour les acteurs impliqués directement dans le processus de gestion de l'AMP communautaire (embarcations de surveillance et de contrôle, missions de recherche et d'appui).

- 2- une zone tampon où l'accès aux ressources halieutiques est réservé exclusivement aux résidents du Complexe des Îles Tristao à des fins alimentaires, cérémonielles et commerciales. Elle s'étend de la limite de la zone centrale jusqu'à 5 milles des côtes.

Les pêcheurs s'y conforment aux règles générales d'accès aux ressources côtières et marines en vigueur dans l'AMP communautaire. La pêche y est interdite aux engins de mailles étirées inférieures à 35mm. Les engins ne doivent pas occuper plus des $\frac{3}{4}$ de la largeur des bolons pour permettre les autres usages (ex le transport etc.). Aussi, la longueur des filets ne doit pas dépasser 200 m et une chute de 10 m. Les palangres comprendront un maximum de 250 hameçons. Les embarcations motorisées y sont autorisées.

- 3- une zone périphérique réservée à la pêche artisanale motorisée commerciale et s'étendant au-delà des 5 milles.

La pêche à des fins commerciales est autorisée dans cette zone. Les pêcheurs se conforment aux règles générales d'accès aux ressources côtières et marines en vigueur dans l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao. Les engins utilisés doivent avoir des mailles étirées au moins égales à celles de la zone tampon.

En réalité, 2 objectifs globaux ont été identifiés pour cette AMP :

- 1- Assurer la protection et la conservation participative de la diversité écologique et socio-culturelle des Îles Tristao
- 2- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales

Et de là, on ne voit pas à priori, la contribution à la gestion des pêches. Mais il faut surtout retenir que les communautés résidentes ont été fortement impliquées dans la formulation de l'objectif spécifique qui en découle, notamment, pour la mise en place des mécanismes et outils efficaces de gestion durable des ressources naturelles. C'est ainsi que les 7 résultats attendus concernent entre autres la surveillance participative, l'amélioration des connaissances et le suivi de l'état des ressources naturelles, y compris les ressources marines, l'opérationnalisation de la gouvernance, le renforcement des capacités et l'appui au business plan pour le financement des activités ciblées.

Le domaine maritime est sans aucun doute le plus faible point du processus de création de l'AMP communautaire du Complexe des Îles Tristao/ Alcatraz. Les communautés autochtones se plaignent du déploiement incontrôlé de la pêche artisanale, jusque dans les zones de nourriceries côtières, les pêcheurs artisans se disent renvoyés à la côte par les bateaux de la pêche industrielle qui chalutent à haute marée jusque dans le chenal du Rio Compony. Conformément à l'esprit du Plan de Gestion, les interventions de l'unité de surveillance ne se limiteront donc pas seulement à contrôler et sanctionner les embarcations de pêche artisanale en infraction, mais aussi de les sensibiliser au respect des règles de gestion consensuelles validées.

Les outputs du cadre de concertation des parties prenantes et de la rencontre de validation du Plan de Gestion sont également 3 principales recommandations qui concernent le secteur de la pêche dans l'AMP des Îles Tristao. Ce sont :

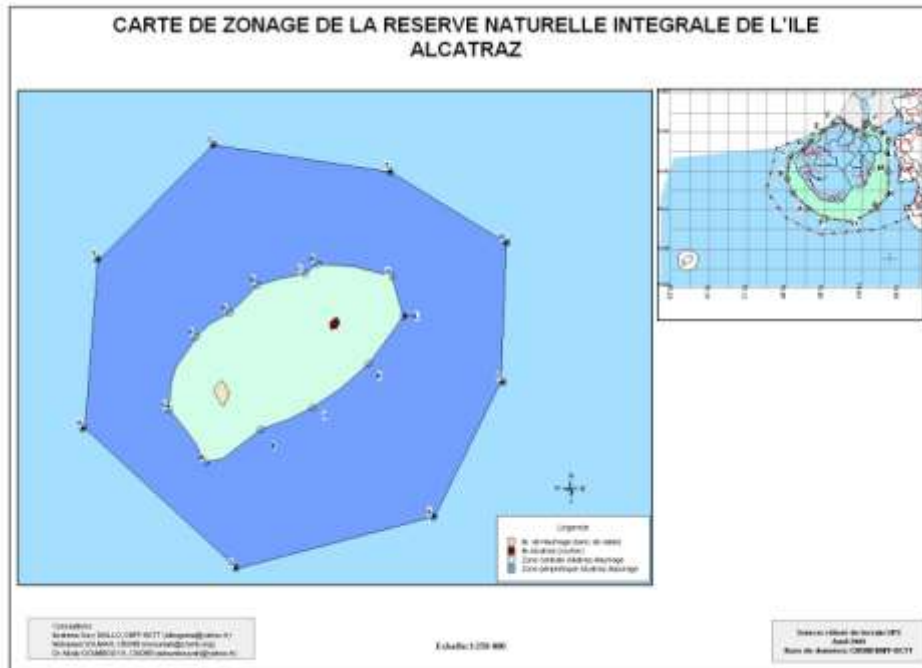
- interdiction d'installer de nouveaux campements de pêcheurs autour des îles ;
- interdiction des engins de pêche de mailles inférieures à 35mm ;
- interdiction des mono-filaments, engins non biodégradables.

Relativement à la pêche industrielle, le Plan de Gestion de l'AMP des Îles Tristao invite l'Etat à mettre les moyens nécessaires à la disposition de ses services compétents de surveillance maritime (Base de la Marine Nationale à Katcheck et le CNSP) qui travailleront en collaboration étroite avec le pool de surveillance de l'AMP communautaire Tristao/ Alcatraz. L'appui du principal partenaire au développement qu'est la FIBA s'est manifesté par la formation anticipée de deux conducteurs de la vedette de surveillance livrée par la FIBA mais encore en souffrance au Port Autonome de Conakry. Il est prévu que la sous-commission Surveillance développe des stratégies de surveillance maritime participative, dont les résultats avaient été rapides et encourageants dans le cadre des projets Pilotes en certains endroits du littoral guinéen.

Comme signalé plus haut, la zone Nord de la ZEE guinéenne riche en ressources halieutiques est fréquentée par un grand nombre de pêcheurs artisans, à la recherche de poissons à haute valeur commerciale. Parmi eux se trouvent une forte colonie de pêcheurs migrants venant du Sénégal, de la Sierra Leone, du Ghana et du Mali. Ces pêcheurs migrants dominent exclusivement la pêche aux requins, mais la grande majorité est plus ou moins intégrée dans les communautés de pêcheurs guinéens et rares sont ceux qui possèdent leurs propres embarcations. Ils élisent à cet effet leur représentant dans le Comité de Développement de leur débarcadère d'activité.

1.2. La Réserve Intégrale de l'Île Alcatraz

Créée par Décret D/ 2013/037/PRG/SGG du 20 février 2013, cette AMP est située à la frontière avec la Guinée Bissau, en plein Océan Atlantique, à environ 50 km des Îles Tristao. Ce site couvrant une superficie d'environ 1 ha est classé Site RAMSAR N° 571 d'importance régionale et internationale pour les oiseaux et les mammifères marins depuis novembre 1992. Elle est entourée d'eaux marines peu mouvementées avec une petite île de bancs de sable. L'île Alcatraz et l'île du Naufrage sont des îles ornithologiques de grande renommée. Dépourvue de toute végétation et couverte d'une couche épaisse de guano, l'île Alcatraz est rocheuse et offre un habitat de nidification pour la plus grande colonie (3 000 paires) de *Sula Leucogaster* ou fou brun, oiseau migrateur en Afrique de l'Ouest. L'île de Naufrage, un banc de sable moins élevé, n'est pas inondée même à haute marée et demeure un refuge, un reposoir et un lieu de nidification pour la Sterne royale, la Sterne caugek, Sterne pierregarin, la Sterne naine et la Guifette noire. Du fait de leur situation isolée, des difficultés d'abordage et des croyances locales, ces colonies d'oiseaux bénéficient d'une haute protection. Dans les eaux environnantes on rencontre des cétacés et des tortues marines. Inhabitée par les hommes, c'est le sanctuaire de la plus grande colonie de fous bruns en Afrique de l'Ouest.



Carte N° 2 : Délimitation de la RN Intégrale de l'Île Alcatraz

Le processus de création de la Réserve Naturelle Intégrale de l'Île Alcatraz a également commencé en 2006 et s'est déroulé parallèlement avec celui de la Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao dont elle est considérée comme un appendice. Son Plan de Gestion n'est pas encore finalisé. Cette AMP est située, selon les pêcheurs artisans, dans une zone très poissonneuse. Le zonage d'un rayon de 3 milles marins inclut principalement les fonds peu profonds et rocheux qui l'entourent, si bien que la pêche industrielle y opère peu d'incursions aux risques de perte ou de déchirure de chalut. Par contre, c'est une zone fréquentée par la pêche artisanale démersale utilisant généralement des palangres et des filets calés qui y trouve une ressource abondante.

1.3. Le Sanctuaire de Faune des Îles de Loos

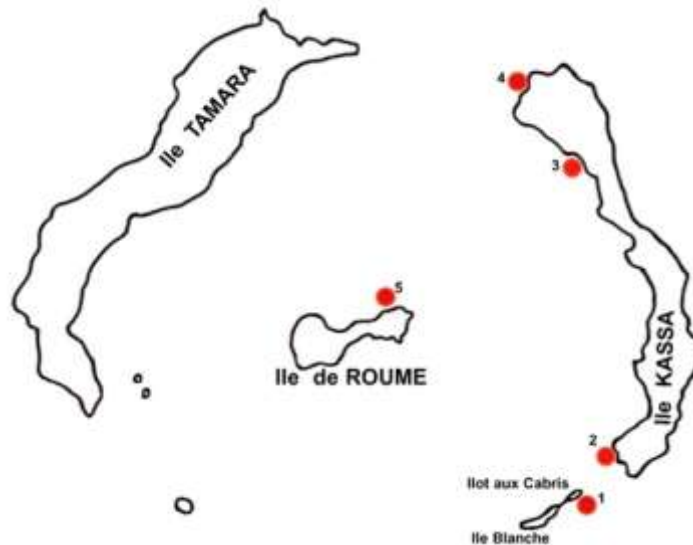
Il a été classé par la Loi L/92/035/CTRN du 3 septembre 1992 portant classement de l'Îlot Cabri, de l'Île Blanche et de l'Île Corail et promulguée par le Décret N° 92/236/PRG/SGG du 3 septembre 1992. C'est le seul site qui avait bénéficié de décret dès son classement comme site Ramsar, à cause des tortues olivâtres qui y nidifient. Depuis l'érection de ce sanctuaire, force est de constater qu'aucune mesure de gestion n'avait été entreprise jusqu'en 2012, date de début de l'appui du Fonds Mondial pour la Nature (WWF WAMER), pour limiter les activités humaines prédatrices comme l'exigeait son statut. Ce fut la raison pour laquelle il était notifié que les Îles Tristao représentent la première AMP de la Guinée, contrairement à la réalité légale.

Ces îles de Loos s'étendent grossièrement sous la forme d'un demi-cercle de 18 km de diamètre et couvrent au total une superficie de 60 km². Plusieurs îlots composent les îles à savoir : île de Kassa, île Tamara, île Roume, îlot de la bouteille, île Poulet, île Fousset, île corail (3,75 ha), île blanche (8,75 ha), îlot cabri (0,65 ha). Ces trois dernières îles sont inhabitées. Les îles Kassa, Tamara et Roume sont habitées par plusieurs communautés

ethniques dont les Soussou, Bagas, Ouolof, Malinké, Peulhs. Quelques colonies de Sierra Léonais et de Ghanéens y vivent également.

Les objectifs de classement du Sanctuaire de Faune des îles de Loos ont été à l'origine les suivants:

- Pour l'île blanche : la réadaptation à la vie sauvage de chimpanzés ayant été gardés en captivité ;
- Pour l'île corail : le repeuplement naturel par certaines espèces d'oiseaux marins qui y vivaient autrefois ;
- Pour l'île cabri : la protection des tortues marines.



Carte N° 2 : Délimitation du Sanctuaire de Faunes des Îles de Loos

Cette AMP bénéficie actuellement de l'appui du WWF WAMER pour la finalisation de son Plan de Gestion et la mise en place de ses organes de Gouvernance.

Objectifs généraux de classement sont :

- Appui à la mise en place d'une politique de gestion durable des ressources naturelles des îles de Loos
- Contribution à la réduction de la pauvreté des populations locales

Objectif spécifique est de « formuler un plan de gestion en vue de la mise en place de mesures de conservation favorables à l'amélioration de la diversité biologique et au développement local ».

Le but visé à travers ces mesures est de mettre en place les conditions indispensables au maintien et à l'amélioration de la diversité biologique (repos, alimentation, nidification et croissance des ressources halieutiques) et d'appuyer les mesures d'allègement de la pauvreté des communautés locales en vue de leur développement harmonieux. Situées à environ 7km du port de pêche artisanale de Boulbinet à Conakry, l'AMP des Îles de Loos est en voie de finalisation de son Plan de Gestion. Pour le moment, c'est une zone d'intenses activités de pêche artisanale, non seulement à partir des multiples ports de pêche de Conakry, mais aussi par les pêcheurs résidents et autochtones des Îles. C'est aussi ici que se situe le débarcadère spécialisé des captures de raies et requins réalisées depuis 1995 par les

pêcheurs migrants sénégalais et ghanéens. La population estimée des Îles de Loos était en 1991 de 15 854 habitants répartie entre les villages de Koromaya, Kassa, Mangué, Soro, Roume, Boom, Rogbané et Fotoba. Elle est près d'être doublée actuellement (30 000 habitants)

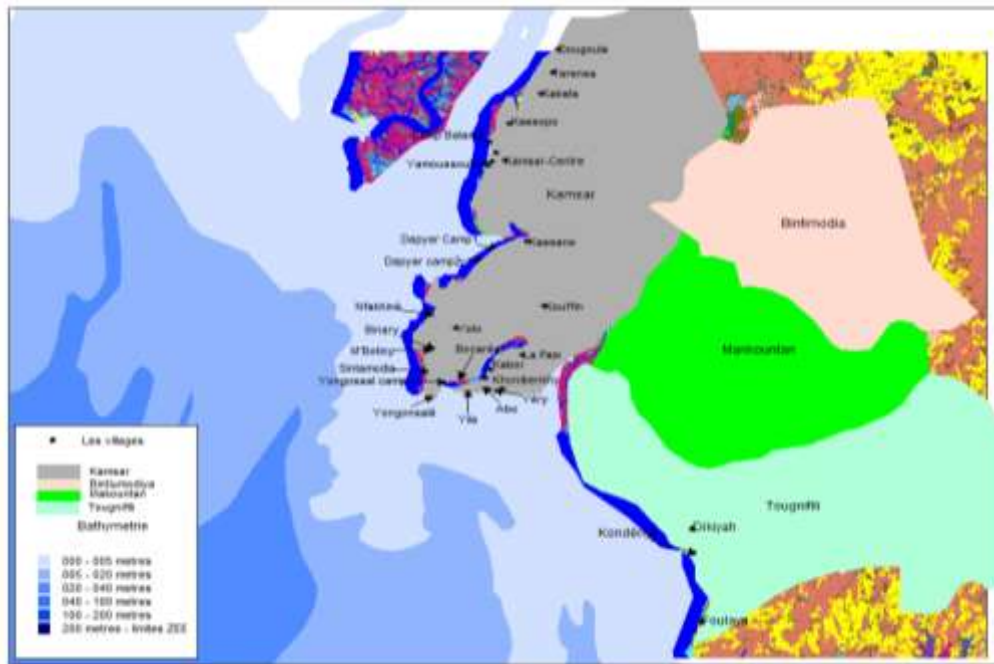
L'activité principale des populations dans cette AMP est la pêche artisanale. Les produits pêchés sont vendus localement ou drainés sur les marchés voisins de Conakry. La pêche industrielle y est pratiquée et cette activité a accéléré la déplétion des ressources halieutiques. Les habitants pratiquent également l'agriculture basée sur la production de vivriers, de même que l'élevage de porcins et de volaille. Des activités commerciales et d'artisanat y sont pratiquées également. Le secteur privé s'y investit à travers la tenue d'établissements hôteliers fréquentés par un public venant principalement de Conakry.

1.4. La future Réserve Naturelle Gérée du Rio Kapatchez

1.4.1. Description :

L'AMP du Delta du Kapatchez est une AMP en phase finale de création, sous la direction de l'actuelle Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) et l'appui technique et financier du WWF WAMER. Elle est située juste au Nord du Cape Verga à environ 30 km au Sud de la ville de Kamsar, entre la Pointe Gonzalez (à l'embouchure du Rio Nunez) et le fleuve Koumba. Ce delta est le Site RAMSAR N° 573 d'importance régionale et internationale pour les oiseaux et les mammifères marins. Il a été classé depuis Novembre 1992 et couvre une superficie de 20 000 ha. Complexe estuarien de forêts de mangroves, de bancs de sables et de vasières avec des marécages d'eaux douces pour la nidification d'une grande variété d'oiseaux d'eau (les deux espèces rares de flamants) et un grand nombre d'hirondelles de rivage venues y passer l'hiver. Pour ces flamants, c'est le 3^{ème} site de stationnement après le Banc d'Arguin (en Mauritanie) et le Djoudj (au Sénégal). En Guinée, c'est d'ailleurs l'une des 18 Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) ou Important Bird Areas (IBA) en anglais (Birdlife International, 2006). Il a également été identifié comme un site clé pour la biodiversité (Key Biodiversity Area (KBA) par Conservation Internationale.

Le site comprend des plaines côtières marécageuses bordées d'un cordon de digues stabilisé. Une petite île y joue le rôle important de refuge pour des oiseaux migrateurs. Plusieurs études ont prouvé que sur le plan écologique, c'est une zone de migration, de reproduction, de frayère et de nourricerie des espèces de faunes côtières et marines. La faune terrestre est caractérisée par une présence significative de phacochères, de primates, de genettes, des *Aulacodes* et différentes espèces de reptiles. En plus de sa richesse en ressources halieutiques, la présence des dauphins, de lamantins, de tortues marines et de crocodiles du Nil y est signalée.



Carte 1 : Position des villages/campements de pêche dans le delta du Kapatchez

Ce delta de la sous-préfecture de Kamsar ayant une large ouverture sur l'océan atlantique comprend quatre (4) districts : M'Botiny, Binari, Kouffen et Taïgbé. La communauté Baga est considérée comme autochtone et la plus dominante, mais on rencontre aussi les Nalous, Soussou, Mikiforès, Peuls, Malinkés, Landouma et Ballantes. Sur le plan religieux, l'Islam est dominant et cohabite avec le Christianisme et l'animisme.

Pour la sécurité alimentaire, l'agriculture y est la principale activité humaine, mais du point de vue économique la pêche y joue un rôle important car elle rapporte des revenus très significatifs aux populations résidentes. Diverses cultures vivrières sont pratiquées dans le delta du Kapatchez, parmi lesquelles le riz occupe une place prépondérante. On y cultive également les tubercules, l'arachide, le maïs, le fonio et le sorgho, les cultures maraîchères. Il y a des peuplements naturels de palmiers et de cocotiers, mais aussi des orangers, des bananiers, généralement autour des villages.

La pêche artisanale est l'une des activités économiques la plus pratiquée dans le Kapatchez. L'abondance des ressources halieutiques par rapport au sud du littoral guinéen constitue l'une des raisons d'attractions des pêcheurs, notamment ceux en provenance de Kamsar, de Koukoudé, de Conakry et même ceux de la sous-région (Sierra-Léone, Sénégal, Gambie, Mali, ...). Pratiquée essentiellement par les femmes, la transformation du poisson par fumage est le moyen dominant de conservation des produits halieutiques. Le salage-séchage concerne plutôt les espèces de grandes tailles. La production de sel est pratiquée principalement par les autochtones qui y tirent une partie de leurs revenus. Elle s'opère soit par la méthode artisanale traditionnelle qui consomme du bois pour le chauffage de la saumure récoltée par filtration et la méthode semi-moderne de cristallisation solaire, plus économique, plus rentable, moins fatigante, récemment introduite par l'ONG française, la Charente Maritime. L'élevage est pratiqué à petite échelle dans les villages et les campements de pêche. Elle concerne surtout des ovins, caprins et la volaille. Ce cheptel est destiné plutôt aux cérémonies sociales et religieuses.

La production de l'huile de palme et de palmistes est généralement pratiquée par les femmes comme une activité génératrice de revenus effectuée de janvier à avril. Bien que faiblement pratiquée, la cueillette des coquillages notamment des huitres fixées sur les racines des palétuviers est pratiquée par les femmes Baga de Yongossal, de Kabor et de Khony Benkhi. La chair des huitres est conservée par séchage et utilisée principalement en période de soudure dans l'alimentation des ménages et les coquillages sont utilisés comme ornement.

1.4.2. Processus de création de la Réserve Naturelle Gérée du Rio Kapatchez

- **Objectif du projet :** Mettre en œuvre des mesures concrètes de gestion conservatoire écologiquement durables et d'appui au développement local participatif associant toutes les parties prenantes au travers de la formulation et la mise en œuvre d'un plan de gestion concertée du Delta du Kapatchez.
- **Objectif spécifique :** Un plan de gestion est mis en place pour des mesures de conservation favorables à la valorisation de la diversité biologique et au développement socio-économique et culturel local.

Ce processus de création de l'AMP du Delta du Kapatchez est une partie intégrante de la stratégie nationale de gestion des aires protégées guinéennes illustrée par le programme cadre décennal (2008 - 2017) de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées. Ce programme intègre ainsi le Projet « Appui à la création et à la gestion d'une aire marine protégée sur le site Ramsar du delta du Kapatchez, par une approche intégrée et participative ».

En phase finale (finalisation et validation du plan de gestion) le processus de création proprement dit de cette AMP a commencé en 2009 avec l'appui technique, financier et humain de la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA) qui intervient, comme au niveau de la Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao et Alcatraz, dans le cadre du Programme Régional de conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM).

Depuis le début, des plans d'actions annuels sont formulés pour aboutir en 2012 au démarrage de la formulation du Plan de Gestion de la future AMP. Des étapes importantes sont ainsi bien avancées comme :

- La nomination et l'opérationnalisation d'une équipe de conservateurs relevant de l'OGUIPAR
- La mise en place et l'opérationnalisation de mécanismes de concertation entre les parties prenantes (réunions d'informations pour toucher tous les villages et des réunions de concertation, d'harmonisation et de validation pour faire le diagnostic des activités socio – économiques) qui ont abouti à développer les objectifs du projet, les résultats attendus et les activités à mener auprès des populations résidentes
- L'identification des unités de gestion et la mise en œuvre d'un plan de travail sur les mesures consensuelles de conservation de la diversité biologique et de gestion durable des ressources marines et côtières du Kapatchez
- la réalisation des états de références sur les ressources naturelles du site (avifaune, moyens et grands mammifères ongulés, primates, ressources halieutiques et pêche, etc.) et les aspects socio-économiques pour cerner l'organisation sociale, et la situation des spéculations économiques (inventaire et description des filières de production et de commercialisation des productions dans le delta de Kapatchez)

- diagnostic des mouvements associatifs existants (13 groupements féminins dont 4 associations masculines et 9 groupements mixtes) pour un appui aux activités génératrices de revenus axées sur la valorisation des produits issus de la diversité biologique
- l’approbation de mesures consensuelles de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources marines et côtières du Kapatchez,
- la sensibilisation environnementale, etc.

Les résultats de ces études et les recommandations des multiples concertations ont alimenté le Plan de Gestion en cours de finalisation, avant l’organisation du cadre de validation par les parties prenantes.

Au regard de l’importance économique de la pêche et des activités connexes (transformation et commercialisation), les acteurs de la pêche artisanale, d’ailleurs mieux organisés dans des comités de développement des débarcadères (CDD), vont jouer un rôle primordial dans la gestion de cette AMP. Comme dans les Îles Tristao, il s’agira de la protection des zones côtières de frayères, de nourriceries et de reproduction pour une gestion durable des ressources halieutiques. Comme à Tristao, les difficultés commencent par l’accès difficile du site qui conduit à des difficultés d’écoulement des produits, mais surtout il y a des problèmes financiers induisant les difficultés de surveillance maritime.

Ce bref aperçu sur les AMP classées et potentielles laisse apparaître que les AMP de Guinée - y compris celle des îles Tristao – ne sont pas encore complètement opérationnelles. Les plans de gestion de ces AMP prévoient des aspects de zonage maritime en fonction des résultats des études relatives aux nourriceries côtières et à la typologie des espaces halieutiques, des engins de pêche et surtout, des 3 différents niveaux d’accès à ces ressources halieutiques :

- communautés locales pratiquant la pêche de subsistance,
- communautés résidentes dans les AMP et pratiquant aussi la pêche artisanale commerciales
- communautés résidentes et extérieurs pratiquant surtout la pêche artisanale commerciale

Malgré ce zonage maritime explicit bien décrit dans le plan de gestion validé des Îles Tristao par exemple, la mise en œuvre des activités identifiées souffre d’appui logistique, comme la vedette de surveillance participative maritime. Heureusement que dans les Îles Tristao, et de plus en plus dans le Delta du Kapatchez, sont déjà respectées les interdictions de pêche dans les chenaux et nourriceries côtières identifiées de manière participative avec les savoir locaux des insulaires. Ce sont là des endroits où tout mouvement est contrôlable par tous à partir des berges et plages de la terre ferme.

2. Cadre juridico-institutionnel national

2.1. OGUIPAR : Agence gouvernementale responsable des AMP

L’Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR), Etablissement Public à caractère Administratif, Scientifique, Social et Culturel, est l’autorité gouvernementale responsable de la création et de la gestion des AMP en Guinée. Il est placé sous l’autorité du Ministère de l’Environnement, des Eaux et Forêts. Il faut souligner que cet important Ministère a été créé

pour la première fois en Guinée en mars 2004. Ses services étaient auparavant disséminés dans d'autres départements comme celui de l'Agriculture ou des Mines et Géologie. La mission principale de l'OGUIPAR est « la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de protection, de gestion et de valorisation rationnelles de la faune et de son habitat dans les aires protégées en général, plus particulièrement dans les parcs nationaux, les réserves et sanctuaires de faune, les zones d'intérêt cynégétique et les zones humides, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines ». Plus spécifiquement, il est chargé de :

- améliorer la conservation *in situ* et *ex situ* de la diversité biologique à travers les aires de conservation soit Etatiques, soit des Collectivités Décentralisées ou Privées ;
- appuyer les communautés locales (CRD, Districts, villages et secteurs) et le secteur privé, dans la valorisation de la faune et de son habitat ;
- appuyer les populations riveraines des aires protégées dans la mise en place d'activités génératrices de revenus et de développement local dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ;
- œuvrer à la valorisation des sous-produits issus de la diversité biologique et des paysages, en vue de contribuer à l'essor de l'économie nationale.

2.2. Rôle du Département des pêches

Bien que la tutelle des Aires Protégées en général soit localisée au niveau du Ministère en charge de l'Environnement, le département des pêches joue un rôle important et incontournable, particulièrement dans l'identification, le processus de mise en place et dans la future gestion des AMP de Guinée. D'ailleurs, le processus de création de l'AMP de Tristao a été coordonné par le CNSHB, relevant du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de 2005 à 2012, date de la validation du Plan de Gestion et de l'élection du Comité de Gestion et de son Bureau. Toutes les études réalisées sur les ressources halieutiques de ces AMP le sont sous la conduite des chercheurs du CNSHB. Parallèlement, ce Centre a joué pendant cette période le rôle de Point Focal du PRCM en Guinée après avoir coordonné dès 2004 l'organisation le premier Forum côtier et marin en Afrique de l'Ouest.

Dès la création du Ministère en charge de l'Environnement et par la suite de l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR), la transmission progressive des responsabilités vers cette nouvelle autorité a commencé dès début 2008, par l'implication progressive du Conservateur désigné et de son équipe dans toutes les étapes du processus. Cette implication s'est manifestée non seulement dans les séances de travail et de sensibilisation sociales et environnementales, mais aussi dans la réalisation des études sur les activités socio-économiques, les écosystèmes et la communication environnementale.

Le Décret de création de la Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao D/2013/037/PRG/SGG du 20 février 2013 consacre bien le rôle que le département des pêches va jouer dans la gestion future. Ceci demeure valable pour toutes les futures AMP de Guinée. Ainsi, le chapitre II relatif à l'organisation et administration de l'AMP souligne l'étroite collaboration qui doit exister entre le département en charge des aires protégées avec les ministères impliqués dans l'aménagement côtier et marin comme la pêche. L'Article 7 stipule par exemple que «La gestion de la Réserve naturelle gérée de Tristao est placée sous la tutelle du Ministère en charge des aires protégées qui travaillera en étroite collaboration avec les Ministères en charge de la pêche, de la marine nationale des collectivités locales, la préfecture maritime et tout autre service concerné». Il en est de même dans les Articles 8 – 12 du texte.

Egalement dans le Chapitre III, Protection et Aménagement, les Articles 16 à 18 sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Gestion et la recherche scientifique soulignent l'implication directe du Ministère des Pêches. Et les modalités d'application du Décret de création de l'AMP des Îles Tristao stipulent que le Plan de gestion est approuvé par Arrêté conjoint des Ministres en charge des aires protégées, de la pêche, des collectivités locales et de la marine nationale. L'Article 23 énonce que « Lorsque la recherche scientifique ou l'intérêt général le justifie, les activités de recherche peuvent être autorisées par le Ministre en charge des aires protégées dans les zones de la Réserve naturelle gérée de Tristao qui s'y prêtent sur proposition conjointe de la Direction en charge des aires protégées et du Comité de gestion et dans la mesure de leur compatibilité avec les dispositions légales portant Code de l'environnement, Code de la Protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse et du Code de la Pêche».

En matière de protection et d'aménagement (Chapitre III, Article 16 et Article 26), le Ministère des Pêches a dirigé l'équipe d'élaboration du Plan de Gestion de la Réserve naturelle gérée des Îles Tristao et est intimement impliqué dans sa mise en œuvre. Par ailleurs, toute infraction aux dispositions du décret de création de l'AMP des Îles Tristao et de ses textes d'application sera sanctionnée également conformément aux dispositions du Code de la Pêche Maritime.

2.3. Système de gestion des pêches en Guinée/ 'Marine Spatial Planning' (MSP)

Le système d'aménagement des pêcheries guinéennes a concrètement débuté en 1995, avec la mise en place d'un système de surveillance maritime et son opérationnalisation par la création du Centre National de Protection et de Surveillance des Pêches (CNSP). La même année, le Ministère des Pêches a commencé à pratiquer le Plan d'Aménagement ou Plan de Pêche annuel. Ce qui peut être assimilé au 'Marine Spatial Planning' (MSP) de la Guinée. Car ces Plans de Pêche annuels élaborés dans une étroite collaboration entre l'Administration des pêches (le Ministère), la Recherche (CNSHB), la Surveillance (CNSP) et la Profession, représentée par la Confédération Nationale des Pêcheurs et Armateurs de la Pêche en Guinée (CONAPEG) et l'Union Nationale des Pêcheurs Artisans de Guinée (UNPAG), se basant sur l'analyse de l'état des ressources halieutiques réalisée par la recherche, définissent les mesures d'aménagement dont les objectifs visent à :

- Sauvegarder les ressources halieutiques et assurer leur conservation, à moyen et long termes ;
- Garantir la durabilité des ressources halieutiques à des niveaux qui favorisent la poursuite de l'objectif de leur utilisation optimale et du maintien de leur disponibilité ;
- préserver et protéger la diversité biologique des habitats et des écosystèmes marins et côtiers ;
- Réduire l'extrême pauvreté des communautés de pêche par l'amélioration des échanges, des emplois créés et la disponibilité alimentaire.

Ces plans édictent également les mesures de gestion du potentiel exploitable pour les pêcheries artisanale maritime et industrielle et définissent les quotas à chacune de ces pêcheries. Enfin, les Plans de Pêche Annuels définissent les espaces maritimes, notamment la ligne de base et les zones de pêche. Au cours des années, ces zones sont spatialement définies comme suit :

- la zone de chalutage pour les pêches démersales poissonnière et crevette côtelière autorisée est toute zone dont le lit, situé au-delà de la limite extérieure de la mer territoriale, a une profondeur qui excède l'isobathe de 20 mètres ;
- la zone de chalutage pour la pêche pélagique située au-delà de cinquante milles marins à partir de la ligne de base ;
- la zone de chalutage pour les crevettes hauturiers située au-delà de trente milles marins à partir de la ligne de base

Plusieurs études réalisées par le CNSHB ont conclu que la zone maritime guinéenne est enrichie principalement par les apports continentaux drainés par la multitude de cours d'eau qui se déversent dans les 6 grands estuaires couverts de mangroves. La production primaire est intense sous ses forêts de mangroves qui piègent les apports continentaux pour leur transformation et qui servent également de nourriceries, de frayères et de zones de reproduction des ressources halieutiques guinéennes.

Il faut souligner que toutes les AMPs, à l'exception de la Réserve Naturelle Intégrale de l'Île Alcatraz, sont situées à l'intérieur des espaces et zones interdites aux chalutiers industriels. Ces AMP classées ou en phase de classement font partie d'un réseau d'Aires Marines Protégées qui va inclure tous les sites Ramsar classés en 1992/93 et qui sera élargi à la partie sud de Conakry, à l'embouchure de la Méllacoré (Sous-préfecture de Farmoriah) et à la zone frontalière de Salatougou dans la Sous – Préfecture de Benty. C'est une démarche de l'OGUIPAR, en collaboration avec les structures en charge de l'aménagement du littoral guinéen, dont le Ministère des Pêches en charge des ressources halieutiques guinéennes.

2.4. Mandats et pouvoirs des structures locales de gouvernance

Ce chapitre sera traité en détail plus bas. L'on voudrait rappeler ici seulement qu'en prenant l'exemple de l'AMP du Complexe de Tristao/Alcatraz, le processus de la mise en place est passé par plusieurs étapes et le mandat de chaque instance ou structure qui a appuyé l'étape en question a été défini. Ainsi, plusieurs activités ont été menées tout le long du processus sur le site et ailleurs pour garantir une représentation équilibrée des intérêts spécifiques des acteurs concernés par la création de l'AMP des Îles Tristao. Ce sont entre autres l'animation environnementale et la gestion des espaces clefs, la démultiplication des séances de restitution des résultats des études réalisées avec la collaboration des populations locales, la mise en place d'organes de gouvernance locale, l'organisation du cadre de concertation en 2008, la négociation et la formulation des règles de gestion consensuelles des ressources naturelles, etc. Ceci a renforcé l'adhésion des communautés locales et facilité la validation du Plan de Gestion qui a justement décrit les organes de gouvernance, leur mandat et composition.

2.5. La réalité du terrain : des difficultés managériales et organisationnelles évidentes

Les structures communautaires les plus anciennes sont les 12 Comités Villageois de Secteur (CVS) mis en place par le CNSHB dès les premières sessions de sensibilisation à la création de l'AMP. Des thèmes fédérateurs comme la raréfaction du poisson et la nécessité de protéger les mangroves pour préserver les rizières ont permis de faire émerger une première classe de leaders reconnus par les communautés des différents secteurs. Ils ont constitué les noyaux de base pour la formation des 12 CVS dans les 12 secteurs de l'AMP à partir de l'année 2006. En parallèle, chaque CVS a désigné 5 à 6 surveillants locaux en charge

d'informer le bureau des infractions et abus constatés sur le terrain. Même si d'anciens leaders non reconduits expriment parfois leur amertume, il est incontestable que ces 12 comités de proximité constituent pour le moment la base active la plus solide pour asseoir des activités concrètes au sein de l'AMP. Un formidable travail de sensibilisation et d'animation a été réalisé : aucun habitant des îles n'ignore l'existence de la Réserve Naturelle Communautaire (RNC) et son objectif de préservation des ressources naturelles marines et terrestres. Chez les autochtones le consensus est général pour y adhérer et soutenir son développement. Les CVS constituent pour le moment la seule matérialisation active du processus de représentation et d'expression des populations à la base de l'AMP et le seul mode efficace de transmission à double sens des informations sur le terrain. Ce montage relativement idéal décrit ci-haut présente toutefois des lacunes actuellement difficiles à surmonter.

Les agents de l'OGUIPAR ont besoin davantage de renforcement des capacités. Ils sont tous au départ des techniciens des eaux et forêts, formés à la conservation, mais à Tristao ils doivent travailler à la consolidation d'un processus de structuration communautaire relevant d'une ingénierie sociale très subtile.

Les acteurs, principalement le Conservateur et le Comité de Gestion manquent du minimum de moyens logistiques et d'outils méthodologiques, de communication interne et externe, si bien que la programmation des activités du Plan de Gestion est difficile ou peu respectée. De fait, le calendrier de mise en place des différentes structures communautaires est exécuté, mais malgré la volonté de faire avancer positivement les différents chantiers prioritaires au sein de l'AMP, il n'existe pas de système de rapportage mensuel ou hebdomadaire et les réunions de coordination sont sporadiques. En particulier, il faut signaler que les mesures d'accompagnement tardent (et ne viendront pas sans financements).

Il demeure que la mise en place d'un système de surveillance qui fasse juste respecter des règles connues de tous peut avoir un impact immédiat. Malgré le manque de régularité des réunions et l'opacité du mode de recouvrement des amendes, les CVS ont mis en place partout des équipes bénévoles de surveillance terrestre qui rapportent régulièrement les manquements aux règlements de l'AMP (quand elles les connaissent) et tentent de réprimer l'utilisation abusive des ressources terrestres principalement (certainement dû au manque de moyen logistique pour évoluer dans les parties marines et fluviales). Ceci s'est démontré dans l'éradication progressive de la coupe de bois de mangrove autour de Katcheck qui a porté ses fruits. Mais après plus d'une année de validation du Plan de Gestion, aucune vedette de surveillance maritime n'est encore opérationnelle dans les zones maritimes de l'AMP.

3. Système de gestion et de gouvernance de l'AMP

3.1. Description et fonctionnement de la gouvernance et la gestion de l'AMP des Îles Tristao

Le rôle et les prérogatives et attributions des communautés locales sont décrits dans le chapitre concernant les CVS et le CID. Les parties prenantes « extérieures » de l'AMP interviennent au niveau de l'Assemblée Générale, du Comité de Gestion et de son Bureau dont ils sont membres de plein droit. Ici également, 71 des 97 membres résident dans les Îles Tristao, soit plus de 70% des membres. Les structures des ministères intéressés (Environnement, Pêche, décentralisation, Mines, Tourisme, Agriculture, Défense/Marine

Nationale, Transport Maritime (ANAM) et Recherche Scientifique (CNSHB, Centre de Recherches Océanographiques de Conakry Rogbanet - CERESCOR et Centre de Recherches en Environnement - CERE) ainsi que les ONG nationales et internationales (FIBA) sont représentées par 1 à 2 membres. Les femmes constituent environ le tiers des membres de l'Assemblée Générale. Les institutions ou structures qui interviennent dans la gestion de l'AMP sont décrites ci-dessous.

3.1.1. Les structures communautaires de gestion de l'AMP

Le plan de gestion, validé en juin 2012, décrit aussi précisément les différentes structures communautaires de représentation et de gestion de l'AMP. Ce sont :

3.1.1.1. Le Comité villageois de Secteur (CVS) : structure de base dans le plan de gestion :

Dans le processus de décentralisation amorcé en Guinée, le secteur demeure le démembrement socio-géographique le plus à la base pour constituer un district administratif. C'est pourquoi, au cours du processus de création de l'AMP des Îles Tristao, le Comité villageois du Secteur a été considéré comme la base de tout effort à déployer et l'ensemble des villages (ou groupes de villages) a été pris en compte. C'est à ce premier niveau qu'ont eu lieu la constitution des équipes de démarrage et les identifications des unités de gestion et c'est aussi ici que les premières règles de gestion territoriales ont été exprimées puis validées. Sa principale mission est d'assurer la participation effective des villages et secteurs concernés dans le processus de décision et de gestion pour une prise en compte de leurs préoccupations. Les membres des CVS sont nommés par la communauté villageoise. Ils se réunissent une fois par mois et le quorum est atteint à la majorité des membres.

Même s'il est clair que le niveau d'engagement et d'activité de ces 12 comités n'est pas homogène, il est incontestable que ces 12 comités de proximité constituent pour le moment la base active la plus solide pour asseoir des activités concrètes au sein de l'AMP. Grâce à la sensibilisation et l'animation réussies, aucun habitant des îles n'ignore aujourd'hui l'existence de l'AMP et son objectif de préservation des ressources naturelles marines et terrestres. Chez les autochtones le consensus est général pour y adhérer et soutenir son développement. Ces CVS constituent pour le moment la seule matérialisation active du processus de représentation et d'expression des populations à la base et le seul mode efficace de transmission à double sens des informations sur le terrain. Ils ont partout mis en place des équipes de surveillance bénévoles qui rapportent régulièrement les manquements aux règlements de l'AMP (quand elles les connaissent) et tentent de réprimer l'utilisation abusive des ressources, terrestres principalement (certainement dû au manque de moyen logistique pour évoluer dans les parties fluviales et marines). Les CVS peuvent constituer le maillon essentiel à la base d'un système de suivi et d'évaluation participatif du fonctionnement de l'AMP.

3.1.1.2. Le Comité Inter-Districts ou CID : structure intermédiaire

Le Complexe des Îles Tristao est administrativement composé de 4 districts. Les 3 premiers (Katfoura, Kadignet et Kasmack) sont situés dans la grande Île Katrak et le 4^{ème} (Kapkin) inclut les Îles Nyènè Souri et Fori Souri. Cette répartition géographique a été également respectée par le processus de mise en place de l'AMP communautaire. Ainsi, chaque Comité Villageois de Secteur doit relever nécessairement du Comité Inter -District de sa juridiction administrative. Courroies de transmission de l'information entre les CVS et le Comité de Gestion de l'AMP, le Comité Inter - District est l'instance de réflexion et de prise de décision sur des sujets liés à la gestion des espaces, des ressources et du développement durable du

district. C'est à ce niveau que doivent se négocier et se décider les questions propres au périmètre géographique concerné, les problèmes entre villages du même district, les relations avec les utilisateurs externes qui s'établissent ou qui viennent exploiter des ressources dans l'espace du district. Les membres du Conseil Inter-District sont mandatés par les Conseils Villageois des Secteurs (CVS) qui y délèguent chacun un représentant par CVS. Les décisions sont prises par consensus. En cas de difficulté, les propositions sont soumises au Comité de Gestion de l'AMP.

3.1.1.3. L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao est l'instance suprême de décision et de gestion participative des espaces et ressources naturelles du Complexe insulaire. Instance de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation participatif du plan de gestion de l'AMP communautaire, elle doit définir les grandes orientations de gestion de l'AMP communautaire, maintenir l'équilibre entre souveraineté et autonomie, unité et diversité, coopération et compétition dans l'AMP communautaire et avec les autres parties prenantes, approuver les plans de travail pluriannuels, annuels, les budgets et les rapports d'activité du Comité de Gestion, Conduire le processus de révision périodique et de validation du plan de gestion de l'AMP, organiser les concertations sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre participative du plan de gestion de l'AMP, comme la surveillance, l'implantation de nouveaux utilisateurs, la résolution des conflits d'usage, l'application de sanctions, l'introduction de nouvelles mesures de gestion, etc.

Les 97 membres dont 71 insulaires sont mandatés par les instances à la base et les groupements et associations opérationnels dans le périmètre de l'AMP. Les membres extérieurs de l'Assemblée Générale sont mandatés par les structures de l'Etat, des acteurs extérieurs et des ONG nationales et internationales qu'ils représentent au sein de ladite assemblée. L'Assemblée Générale se réunit une fois par an. Le quorum est atteint lorsque les 3/4 des membres sont présents. Les décisions sont prises par consensus ou par vote à la majorité.

3.1.1.4. Le Comité de Gestion : structure exécutive de l'AMP des îles Tristao :

C'est l'organe de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation participatif du plan de gestion de l'AMP des Îles Tristao. Il organise les concertations sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre participative du plan de gestion de l'AMP, comme la surveillance, l'implantation de nouveaux utilisateurs, la résolution des conflits d'usage, l'application de sanctions, l'introduction de nouvelles mesures de gestion, etc. Le Comité de Gestion analyse et décide également sur les propositions d'initiatives de développement durable associées au processus de cogestion qui seront soumises à l'Assemblée Générale de l'AMP.

Composé de 30 membres, le Comité de Gestion de l'AMP communautaire Tristao se réunit 2 fois par an. Le quorum est atteint à la majorité des membres et les décisions sont prises par consensus. La dernière réunion du Comité de Gestion arrête l'agenda de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

3.1.1.5. Le Bureau du Comité de Gestion

Le Comité de Gestion de l'AMP élit en son sein un Bureau du Comité qui traitera des affaires courantes entre les sessions. Ce Bureau est l'organe permanent de coordination, de contrôle et d'exécution du programme d'activités du Comité de Gestion de l'AMP. Il est compétant pour :

- Préparer les sessions du Comité de Gestion et de l'Assemblée Générale ;

- Présenter le bilan de ses activités au Comité de Gestion en vue de son approbation et de son enregistrement au compte de l'Assemblée Générale ;
- Effectuer dans les normes les dépenses liées à la réalisation des programmes d'activités définies dans le Plan de Gestion ;
- Prendre entre deux (2) rencontres du Comité de Gestion toute décision jugée utile et lui en rendre compte ;
- Instituer les commissions de travail, définir leurs attributions et contrôler leurs activités.

Il se réunit chaque deux mois et de préférence à tour de rôle dans chacun des 4 districts qui composent le complexe insulaire. La réunion qui précède la session du Comité de Gestion arrête l'ordre du jour des questions à débattre au cours de ladite session. Les sessions extraordinaires sont convoquées chaque fois que de besoin.

Il y a lieu d'évoquer enfin les commissions techniques (Surveillance, Pêche, Culture, Affaires Sociales et Gestion des Conflits, Recherches, Aménagement et Animation/IEC) créées au besoin en rapport avec chaque thématique importante et coiffées par la Commission Consultative Scientifique et Technique (CCST) chargée d'assurer l'acceptabilité scientifique et technique des actions de recherche et de développement à entreprendre dans les AMPs. Composée des représentants des institutions de recherche, de formation et des directions techniques sectorielles au niveau nationales cette Commission procède à l'évaluation des activités et apporte des appuis conseils à l'Assemblée Générale sur les aspects scientifiques et techniques. A cet effet, elle se réunit 2 fois par an.

3.1.2. Les ONG présentes dans l'AMP

Aucune ONG n'intervient actuellement sur le terrain de manière permanente et régulière dans l'AMP des Îles Tristao. Les seules qui ont pu le faire sont intervenues dans le cadre de financements extérieurs, et sont toutes reparties une fois les financements achevés.

Toutefois, l'Association Partenariat Recherches Environnement Médias (PREM) a commencé à y intervenir depuis sa création en 2008, avec des reportages audio-visuels réguliers sur les activités menées par la coordination du processus de création et surtout par la médiatisation du cadre de concertation des parties prenantes acteurs et usagers des ressources naturelles tenu en mars 2008 et du cadre de validation du Plan de Gestion tenu en juin 2012. Avec le programme small grants du PRCM, cette ONG a appuyé en 2010 les femmes de Tristao pour la production de sel sur cristalliseurs solaires pour remplacer la méthode traditionnelle de production de sel par chauffage de la saumure qui consomme énormément du bois de mangrove. Sur financement de 2 ans du Fonds des Nations – Unies pour l'Égalité des Sexes, le PREM a constitué 4 Groupements féminins en janvier 2013 pour la culture du Moringa, une plante aux qualités nutritionnelles et médicinales avérées qui contribue également au reboisement des espaces dégradés autour des villages.

L'Association pour le Développement du Tiers-Monde (APDTM) a évolué sur des activités de maraichage et de production de miel (apiculture) avec des groupements constitués mais qui n'ont pas continué à la fin du projet dont l'envergure est toujours restée assez modeste.

L'Union pour le Développement Economique et Social de Kanfarandé (UDESKA) est la première ONG qui intervient depuis la fin des années 90 sur les Îles, principalement pour le renforcement de la cohésion sociale des ces entités villageoises réparties sur un grand périmètre.

3.1.3. L'administration centrale et les services techniques déconcentrés

A l'exception de la direction préfectorale de la pêche de Boké, basé à Katcheck depuis 8 ans et l'Agence Nationale de Navigation Maritime (ANAM) qui a un agent régulier mais non permanent sur place, il n'existe aucun service technique déconcentré présent de manière permanente au niveau de l'AMP.

L'agent de la direction préfectorale de la pêche, présent quotidiennement sur le débarcadère et en contact permanent avec les communautés de pêcheur, est une source précieuse d'informations. Il est aussi membre du bureau du Comité de Gestion (COGES) et membre statutaire de l'ensemble des 12 CVS de l'AMP.

L'ANAM est une agence de service public rattaché au Ministère du Transport. Elle jouit d'une autonomie financière, et vit des prestations de services (immatriculation des barques motorisées, taxes de navigation, de transport, etc.) rendues aux différents utilisateurs de la mer. Le service est régi par le code de gestion des débarcadères et le code de la marine marchande. L'ANAM délivre aussi les manifestes au moment du départ de chaque bateau.

Le Comité de Développement de Débarcadère (CDD)

Cette institution est en charge au niveau local (débarcadère) de l'organisation et gestion des ports de pêche en Guinée. Sous la couverture de l'Union des Pêcheurs Artisans et Armateurs de Guinée, et de la Direction Préfectorale des Pêches, le Président du bureau du CDD tient lieu de chef de port. En temps que tel, il sert ainsi d'intermédiaire entre les services de l'ANAM et de la Direction de la pêche et les pêcheurs : dans les débarcadères éloignés, il informe les différents services de la nature et du nombre des embarcations sous sa responsabilité. Il existe 17 ports sur l'AMP donc 17 CDD et 17 chefs de ports. Hormis celui de Katcheck d'une taille importante, les 16 autres chefs de port de l'AMP et même ceux des zones périphériques peuvent appréhender immédiatement le nombre et la nature des embarcations, l'identité et l'origine des pêcheurs présents dans leur port, la nature de leur activité ainsi que les variations saisonnières sur ces mêmes informations.

Les forces armées et les forces de sécurité

L'AMP étant située sur une zone frontalière, on y trouve un poste de gendarmerie, une base de la Marine Nationale, la police des frontières et un poste de douane principalement concentrés à Katcheck. Cette dernière est composée de 3 agents dont la mission est de contrôler le mouvement des étrangers dans la zone. Les 4 agents de la gendarmerie collaborent ponctuellement avec l'OGUIDAP.

La Marine a une base navale à Katcheck comprenant 6 éléments. Elle est équipée d'une vedette motorisée avec un 40 CV et il est prévu de l'impliquer dans les tournées communes de surveillance maritime avec l'équipe mixte de l'AMP.

3.1.4. L'administration Communale et sous-préfectorale

Le territoire de l'AMP des Îles Tristao est situé dans la Commune Rurale (et Sous-préfecture) de Kanfarandé. C'est donc l'entité décentralisée de l'administration le plus légitime et le plus proche de l'AMP. Toutefois, situées à environ 7 H de pirogue motorisée à 40 cv, le maire de la commune (élu) et son secrétaire général (fonctionnaire) ne peuvent se rendre régulièrement dans les îles Tristao pour s'informer et réguler un minimum de situation décentralisée. L'administration communale est donc représentée par les 4 présidents de Districts, élus par les communautés et confirmés par les autorités communales.

Cette administration locale, constituée de personnes d'un faible niveau scolaire bien souvent illettrés, sans moyens, sans encadrement permanent et sans rémunération démontre rapidement ses limites lorsque l'on sort du cadre traditionnel de règlement de petits conflits entre autochtones (problèmes de voisinage, disputes, conflits entre agriculteurs, pêcheurs et éleveurs...). Pourtant la Sous-préfecture et la Commune sont extrêmement intéressées par la mise en place d'un système d'information permettant de faire remonter des données indicatives ou tendanciennes sur ce qui se passe dans l'AMP des Îles Tristao, comme le nombre et la nature des embarcations, le nombre de sociétés et de pêcheurs professionnels en activité, les indicateurs sur l'évolution démographique des campements, l'évolution de certaines activités commerciales, pour constituer des arguments permettant à la collectivité décentralisée de Kanfarandé d'élaborer sa stratégie de « reconquête » pour réinstaurer un minimum de gouvernance administrative au sein de l'AMP.

3.2. Structuration et fonctionnement du Comité de Gestion

Le Comité de Gestion de l'AMP des îles Tristao est l'organe de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation participatif du plan de gestion de l'AMP. Il organise les concertations sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre participative du plan de gestion, comme la surveillance, l'implantation de nouveaux utilisateurs, la résolution des conflits d'usage, l'application de sanctions, l'introduction de nouvelles mesures de gestion, etc.

Le Comité de Gestion analyse et décide également sur les propositions d'initiatives de développement durable associées au processus de cogestion qui seront soumises à l'Assemblée Générale de l'AMP des Îles Tristao. Il est compétant pour :

- Représenter l'AMP communautaire, sur proposition et autorisation de l'Assemblée Générale, devant tiers et partout où besoin se fait sentir ;
- Préparer, convoquer et organiser l'Assemblée Générale annuelle de l'AMP ;
- Elaborer et présenter pour adoption en Assemblée Générale annuelle les rapports d'activités et les rapports financiers périodiques ;
- Consulter le CST sur chaque thématique et à chaque fois que de besoin ;
- Définir de manière consensuelle les priorités d'aménagement technique et touristique de l'AMP communautaire
- Organiser les concertations nécessaires à la mise en œuvre participative du plan de gestion (surveillance, l'implantation de nouveaux utilisateurs, application de sanctions, introduction de nouvelles mesures de gestion, etc.) ;
- Encadrer et appuyer les structures de cogestion à la base (Comité Villageois du Secteur et Conseil Inter-District) de façon à assurer leur bon fonctionnement ;
- Traduire dans les plans d'actions les recommandations et décisions prises par l'Assemblée Générale annuelle de l'AMP communautaire de Tristao ;
- Défendre les intérêts collectifs de ce complexe vis à vis des utilisateurs extérieurs ;
- Appuyer la médiation et la résolution à l'amiable de conflits d'usage des ressources naturelles entre utilisateurs sur l'ensemble du territoire de l'AMP communautaire ;
- Formuler et faire adopter un règlement intérieur consensuel ;
- Renforcer la sensibilisation et l'information environnementales autour de la gestion de l'AMP communautaire de Tristao ;
- Assurer la production, la diffusion et l'archivage des textes et PV du processus de gestion de l'AMP ;
- Engager la recherche permanente de financement auprès des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du Plan de gestion de l'AMP;

- Contribuer à la synergie nationale et sous-régionale et l'échange sur les problématiques communes de protection de la zone côtière et marine de l'espace CSRP/ PRCM

Le Comité de Gestion est composé de 30 membres :

- 12 Représentants des 12 CVS de Tristao dont une femme au moins
- 4 Représentants des principales activités économiques de Tristao (Agriculture, Pêche, Production d'huile de palme, production de sel)
- 1 Représentant des 4 Chefs de districts des Îles Tristao
- 2 Représentants du Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture
- 2 Représentants du Ministère en charge des Aires Protégées et des Forêts
- 1 Représentant du Ministère en charge des Mines et de la Géologie
- 1 Représentant de la CRD de Kanfarandé/ Décentralisation
- 1 Représentant du Bureau du CDD de Kamsar
- 1 Représentant de l'UDESKA
- 1 Représentant du Ministère en charge du Tourisme
- 1 Représentant du PGCMB/ PACV
- 1 Représentant de la Marine Nationale
- 1 Représentant du Ministère en charge du Transport Maritime/ ANAM
- 1 Représentant de la FIBA/ PRCM

Le Comité de Gestion de l'AMP communautaire des Îles Tristao se réunit 2 fois par an. Il veillera à le faire à tour de rôle dans chacun des 4 districts. La dernière réunion du Comité de Gestion arrête l'agenda de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Les membres du Comité de Gestion sont soit délégués par les structures communautaires à la base où ils ont été élus ou choisis comme leaders d'opinion reconnus, soit nommés par leurs départements ministériels, par leur association (pour les ONG) ou par leur corps (dans le cas des forces armées). De cette composition il ressort que les femmes représentent environ 30% des membres, à travers les déléguées des CVS, les activités économiques qu'elles pratiquent de façon exclusive dans les Iles Tristao (Production d'huile de palme, production de sel, maraichage, fumage de poisson, séchage des huitres et mélongènes).

Le Comité de Gestion élit en son sein un Bureau du Comité qui traitera des affaires courantes entre les sessions. Ce Bureau est l'organe permanent de coordination, de contrôle et d'exécution du programme d'activités du Comité de Gestion de l'AMP communautaire de Tristao. Ce bureau est composé de 7 membres. Le Bureau du Comité de Gestion de l'AMP se réunit chaque deux mois et de préférence à tour de rôle dans les 4 districts qui composent ce complexe insulaire. La réunion qui précède la session du Comité de Gestion arrête l'ordre du jour des questions à débattre au cours de ladite session. Les sessions extraordinaires sont convoquées chaque fois que de besoin.

3.3. Des plans d'aménagement de l'AMP

Il n'y a pas encore de plan d'aménagement à proprement dit. Mais le Plan de Gestion de l'AMP validé en juin 2012 décrit les activités d'aménagement des Îles Tristao. Ces activités doivent respecter le zonage de l'AMP qui consacre des aires centrales (forêts et zones sacrées principalement), y compris pour les plans d'eaux côtières où sont localisées les nourriceries côtières. C'est ainsi que sont mis en œuvre les activités de surveillance terrestre organisées par les surveillants bénévoles mis à disposition par chaque CVS. Ces surveillants sont d'ailleurs fortement encadrés par le pool de conservateurs de l'OGUIPAR.

Par manque de vedette de surveillance, la surveillance maritime n'a pas encore commencé. La zone maritime guinéenne est surveillée actuellement par les services de la pêche (CNSP) et surtout par la Préfecture Maritime qui dispose d'un dispositif de radars de longue portée appelé Sémaphore situé à Tamara près de Conakry. Il est prévu que ce dispositif, d'une portée de 60 milles couvrira la zone de l'AMP des Îles Tristao en fin d'année 2014 par l'installation de deux autres sémaphores à Koukoudé (Boffa, zone centrale) et Kamsar (Boké, zone nord). Mais à cause d'autres difficultés surtout financières citées plus haut, le plan de gestion validé en juin 2012 n'a pas encore connu d'autres activités de mise en œuvre.

3.4. Parties prenantes - Organisations socio-professionnelles et Rôle des femmes

Les Îles Tristao sont subdivisées en 4 districts politico – administratifs et en 12 secteurs. Chacune de ces entités est dirigée par un Bureau du district ou du secteur chargé de la gestion et du développement économique, social et culturel du district ou du secteur. Il y a aussi le Bureau des jeunes et celui des femmes. Sur les îles Tristao, le Conseil de District s'occupe aussi du règlement des conflits domaniaux, matrimoniaux, de la divagation des animaux et des conflits créés autour de l'activité de pêche qui devient de plus en plus la première activité économique des îles. Chaque secteur est composé de plusieurs villages. Mais aussi les campements de pêche où il y a une forte dominance d'immigrés sont considérés comme villages ou secteurs selon leur importance démographique. Ces campements sont gérés par le Président du CDD.

Une seconde forme d'organisation est le conseil des sages dont les membres, essentiellement des autochtones, sont désignés généralement par lignages par l'ensemble des anciens de la communauté pour une durée indéterminée. Les nalous et les Ballantes, autochtones des Îles Tristao sont restés jusqu'à une date récente adeptes de l'animisme. Et des sociétés secrètes étaient connues qui opéraient dans les nombreuses forêts sacrées qui ont fortement contribué au maintien des milieux naturels extrêmement riches en diversité biologique. Ce conseil est composé de quatre à cinq personnes selon l'importance et l'étendue de la communauté. Ses membres s'impliquent dans l'organisation des fêtes et cérémonies religieuses, la résolution des conflits, la répartition des terres de la communauté. Cet organe joue par ailleurs un rôle de conseiller auprès du Conseil de district et veille à ce que le développement local se fasse en harmonie avec les coutumes et les mœurs de la localité. Avec l'essor grandissant de l'Islam chez les nalous, l'autorité religieuse, représentée par l'Imam et son conseil restreint joue aussi un rôle de décideur de certains aspects de la vie sociale de la communauté.

Même efficaces par le nombre d'adhérents ou malgré la masse monétaire en jeu, les organisations socio-professionnelles sont généralement informelles, à l'exception des organisations de pêche artisanale. Les campements de pêcheurs artisans sont dirigés par le Bureau élu du Comité de Développement du Débarcadère (CDD). Cette institution formelle dont le Président est Chef de Port est en charge de l'organisation et gestion locale des ports de pêche et l'assemblée générale des pêcheurs se réunit tous les 2 ans. Il sert d'intermédiaire avec les services de l'Etat présents dans le port et les informe sur la nature et le nombre des embarcations sous sa responsabilité, sur l'identité et l'origine des pêcheurs présents dans leur port, sur la nature de leur activité ainsi que les variations saisonnières sur ces mêmes informations. Il peut parfois travailler avec les agents de recouvrement pour collecter les taxes auprès des pêcheurs et les reverser ensuite aux services compétents.

Les femmes des Îles Tristao s'organisent principalement en « sèrès », groupements informels qui s'associent selon les groupes de métiers pratiqués par elles. Dans les villages autochtones nalous et ballantes ce sont des groupements constitués pour la transformation des produits agricoles et halieutiques, géographiquement limités au village, rarement au secteur, entre femmes pratiquant le maraichage, la saliculture ou la production d'huile de palme. Le nombre de membres fédérés oscille alors entre 10 à 30 femmes. Chacune doit payer par semaine une cotisation allant de 1 000 FG à 5 000 FG selon la taille du groupement ou l'importance économique de l'activité, pratiquée de manière saisonnière. A tour de rôle, cette somme est remise à la fin de la collecte à une femme jusqu'à la fin de la chaîne, avant de recommencer, pas nécessairement avec le même ordre de remise. Le montant ainsi perçu sert généralement à compléter les besoins du foyer ou pour les multiples cérémonies sociales (baptême, mariage, fêtes de réjouissance, décès d'un proche parent, etc.)

Même dans les campements de pêche où il y a généralement une plus grande agglomération de personnes, les femmes sont aussi organisées de manière informelle en « sèrès ». Mais là, une plus grande masse monétaire est manipulée et les montants à payer par adhérente et par semaine sont plus importants. Le nombre d'adhérentes peut varier de 10 à 20 femmes et les montants de 50 000 FG à 100 000 FG.

Les hommes, pêcheurs et aux armateurs propriétaires d'embarcations de pêche, ouvrent individuellement et de préférence des comptes dans institutions de micro-finances comme le Crédit Rural ou la Caisse « Yètè Mali » à Kamsar, sur la terre ferme. Rares sont ceux qui travaillent avec les institutions bancaires également présents à Kamsar, comme la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie en Guinée (BICIGUI), la Société Générale des Banques en Guinée (SGBG) ou Ecobank. Il faut enfin signaler que l'Union (socio - professionnelle) des pêcheurs artisans de Guinée (UNPAG), qui regroupe les professionnels du secteur de la pêche en Guinée toutes filières confondues (pêcheurs, armateurs, fumeuses de poisson, mareyeuses, charpentiers maritimes, mécaniciens de moteur hors-bord, etc.) met à la disposition de ses membres les services de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit pour la Pêche Artisanale de Guinée (MECREPAG) qui octroie principalement des crédits d'investissement à des groupements constitués. Mais les pêcheurs artisans des Îles Tristao semblent ne pas recourir souvent à cette opportunité.

3.5. Suivi, contrôle et surveillance dans l'AMP des Îles Tristao

Pour l'instant, les AMP créées disposent d'un arsenal de mesures de suivi, contrôle et surveillance dans leurs plans de gestion déjà validés ou en cours de validation. Mais ça se limite là pour le moment. La présence des conservateurs et des surveillants bénévoles a déjà largement limité les actions prédatrices dans les espaces terrestres, mais en mer, par manque de vedette d'appui, aucune surveillance, aucun contrôle n'est encore en cours.

La principale surveillance en milieu marin demeure les actions du CNSP et de la Préfecture Maritime qui ne concerne que les navires de pêche industrielle. Le suivi des activités halieutiques est réalisé depuis 1995 par le CNSHB à travers un dispositif de collecte de données de pêche artisanale et pêche industrielle mis en place dans 21 débarcadères représentatifs sur tout le littoral guinéen. Toutefois, la régularité de cette collecte souffre énormément pour des raisons de faiblesses de moyens.

3.5. Financement de la gestion de l'AMP

Au niveau national, le financement des AMP guinéennes est supporté par le Gouvernement guinéen qui y délègue et entretient le corps des conservateurs délégués dans ses zones généralement enclavées. Le financement des activités de développement des 4 districts des Îles Tristao est inclus dans le Plan de Développement Local de la Commune Rurale de Kanfarandé dont elles relèvent. Mais concrètement, aucune action n'est mise en œuvre dans les Îles, à l'exception de celles prévues dans le cadre du Projet de Gestion côtière et marine de la Biodiversité PGCMB/PACV (Programme d'appui aux Communautés Villageoises) dont l'impact reste encore très limité. Le Financement des activités de ce projet opérant dans plusieurs points de la zone côtière guinéenne provient de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Il y a aussi l'apport technique, humain et financier des ONG internationales qui interviennent principalement dans le cadre du Partenariat Régional pour la conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'ouest (PRCM). Ainsi, La FIBA intervient fortement encore depuis 2005 dans les financements des activités du processus de création des AMP des Îles Tristao et Alcatraz et depuis 2009 dans la future AMP du Delta du Kapatchez. Le WWF soutient la formulation du Plan de gestion du Sanctuaire de Faunes des Îles de Loos.

4. Avantages et désavantages de la cogestion de l'AMP des Îles Tristao

4.1. Le système de gestion de l'AMP des Îles Tristao

La communauté des minorités autochtones Bagas, nalous, landoumas, mikhiförè ou ballantes est fortement impliquée dans la gestion des zones littorales guinéenne. Ceci se traduit aujourd'hui encore dans les AMP créées et en voie de création, où la riche diversité biologique a été protégée par ces autochtones qui ont entretenues des forêts et zones sacrées au fil des décennies

Naturellement, cette cogestion a évolué au fil du temps avec l'arrivée successive de nouveaux acteurs ou parties prenantes. Les premières furent les agriculteurs et les pêcheurs locaux, puis les pêcheurs migrants, le Gouvernement (principalement l'OGUIPAR du Ministère de l'Environnement, les départements de la pêche et des transports) et de plus en plus des acteurs relativement plus nantis, disposant de moyens de travail plus perfectionnés, comme les pêcheurs migrants guinéens venant de zones plus éloignées pour suivre les ressources, les pêcheurs étrangers, les pêcheurs industriels, les projets nationaux et régionaux, les coupeurs de bois de mangroves pour des fins commerciales, les miniers, etc.

Le rôle respectif de chacune de ces parties s'est modifié conséquemment, et les communautés locales sont aujourd'hui très engagées dans les processus de création des AMP, surtout aussi pour « récupérer leurs terres ». C'est pourquoi, dans le processus de création effective des AMP, commencé depuis 2005 par les Îles Tristao et Alcatraz, les négociations ont été initiées chez les autochtones, par la structuration des niveaux d'intervention et par la mise en place de l'équipe de démarrage composée de leaders d'opinions pour parvenir à l'identification et la définition des unités de gestion et de leurs modes de gestion. Le travail sur l'identification des zones de pêches et des nourriceries et frayères côtières par le CNSHB a été réalisé avec les pêcheurs artisans résidents appuyés par

les savoirs locaux des communautés autochtones. Ceci a conduit, après plusieurs autres études scientifiques incluant les savoirs locaux, au Cadre de concertation des parties prenantes auquel les partenaires extérieures aux Îles ont été impliquées. Ce cadre de négociation a servi de plate-forme d'identification et de partage des responsabilités et droits d'accès et d'intervention entre structures gouvernementales impliquées et les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles. Cette forme de cogestion a été un processus d'apprentissage pour toutes les parties impliquées et elle a encouragé le partage d'informations entre acteurs et aussi renforcé les capacités des groupes d'utilisateurs des ressources naturelles tant lors de la définition des objectifs de l'aménagement que de l'identification des savoirs nécessaires à la prise de décisions.

Dans le processus d'interdiction de la pêche motorisée dans les bolongs et de celle du mono-filament dans les eaux des Îles Tristao, décision supportée par l'UNPAG, la cogestion adaptative a été également itérative, c'est-à-dire qu'il a fallu plusieurs négociations pour amener les gestionnaires et les pêcheurs artisans des débarcadères des Îles à ce résultat. Ce processus a fait apparaître la diversité des points de vue des acteurs en ce qui concerne la réduction des coûts de la surveillance et la réduction des conflits pour une exploitation soutenable de la ressource. Ce qui a démontré progressivement la volonté des parties prenantes de s'engager dans de telles actions collectives et d'apprécier des savoirs traditionnels pour définir des solutions alternatives et des mécanismes de résolution des conflits.

4.2. Impacts de l'AMP sur la gestion de pêches et des ressources halieutiques.

En moins de 2 ans, il est difficile de s'attendre à des résultats palpables de l'atteinte des objectifs de l'AMP. Dans les espaces terrestres, on peut noter toutefois une évolution réelle des résultats des surveillants bénévoles sur l'état des forêts de mangrove qui subissaient des coupes abusives pour le fumage des poissons ou de production de charbon de bois à partir des forêts continentales.

La recherche scientifique pour mesurer l'effet de création effective de l'AMP est aussi au ralenti, faute de moyens de réalisation de telles études. Toutefois, les populations riveraines des bolongs entourant les $\frac{3}{4}$ du pourtour des Îles où toutes sortes de filets de pêche artisanale commerciale sont interdites, commencent à signaler des abondances et des tailles plus importantes de poissons, mais cela doit être confirmé par des observations scientifiques et indépendantes.

4.3. Forces, faiblesses, possibilités et menaces du système de gestion actuel de l'AMP des Îles Tristao

Les faiblesses de ce système de cogestion sont multiples et se situent à différents niveaux : Au niveau de l'OGUIPAR, représentant de l'administration centrale, les agents sont tous au départ des techniciens des eaux et forêts, formés à la conservation mais dans les Îles Tristao ils doivent travailler à la consolidation d'un processus de structuration communautaire. Comment y arriver sans un minimum de moyens logistiques et d'outils méthodologiques, de communication interne et externe et un minimum de programmation? Leur préoccupation première est le respect des procédures administratives par les différentes parties prenantes, particulièrement en ce qui concerne les pêcheurs qui demeurent les acteurs économiques les plus actifs dans l'AMP. Le conservateur est surtout confronté à l'insuffisance et au manque de dynamisme de certains membres du Comité de Gestion dans les prises d'initiatives. Et

pourtant, le Plan de Gestion validé a des objectifs bien précis et décrit les compétences de chaque structure de gouvernance ainsi que les échelons à suivre dans la prise de décision consensuelle. Les programmes de formation des agents et des acteurs à la base devraient être démultipliés.

An niveau des communautés, la mise en place des organes de gouvernance qui bénéficient d'une grande attention dans le Plan de Gestion ne s'est pas encore traduite par l'émergence d'un noyau de dynamisme, malgré l'organisation d'une formation sur le thème de la gouvernance destinée à l'ensemble des leaders des différentes structures de représentation communautaires de l'AMP par le Projet PGCMB/ PACV en octobre 2012.

A l'heure actuelle, les structures communautaires les plus anciennes, les plus connues sont les 12 Comités Villageois de Secteur (CVS) mis en place dès les premières sessions de sensibilisation à la création d'une AMP. Des thèmes fédérateurs comme la raréfaction du poisson et la nécessité de protéger les mangroves pour préserver les rizières ont permis de faire émerger une première classe de leaders, identifiés et reconnus par les communautés locales. C'est encore l'instance où les rencontres entre membres sont fréquents et où certaines activités, notamment celles la surveillance, sont effectivement réalisées. Chaque CVS a désigné 5 à 6 surveillants locaux en charge d'informer le bureau des infractions et abus constatés sur le terrain. Après leur renouvellement en 2010, d'anciens leaders non reconduits expriment parfois leur amertume, mais il est incontestable que ces comités de proximité constituent pour le moment la base active la plus solide pour asseoir des activités concrètes au sein de l'AMP. Ils constituent pour le moment la seule matérialisation active du processus de représentation et d'expression des populations à la base de l'AMP et le seul mode efficace de transmission à double sens des informations sur le terrain. Ils ont mis en place partout des équipes de surveillance bénévoles qui rapportent régulièrement les manquements aux règlements de l'AMP (quand elles les connaissent) et tentent de réprimer l'utilisation abusive des ressources, principalement terrestres (certainement dû au manque de moyen logistique pour évoluer dans les parties fluviales et marines). Ils peuvent ainsi constituer le maillon essentiel à la base d'un système de suivi et d'évaluation participatif du fonctionnement de l'AMP et c'est un moyen de renforcer les liens de la communauté des agriculteurs et des pêcheurs autochtones (reconnaissance d'une fonction tangible) et leur permettre d'asseoir durablement leur légitimité.

Quant aux membres du bureau du Comité Inter-district (CID), ils mentionnent tous le rôle de courroie de transmission de l'information entre les CVS et le Comité de Gestion de l'AMP, sans autre explication ni développement. Une nécessité de renforcement des capacités s'impose donc.

Le Comité de Gestion et son bureau sont effectivement en place et opérationnels, mais depuis sa validation, le plan de gestion n'a pu être suivi dans la programmation des activités, et cela par manque de moyens financiers. Par conséquent, il n'existe aucun document ni plan de travail à court et moyen terme, aucune rencontre n'est programmée, aucune ressource n'est prévue et budgétisée. Or on met en avant des mesures d'accompagnement qui tardent (et qui ne viendront pas sans financements). Les dispositifs terrestres et marins de contrôle et de surveillance maintes fois promis sont toujours au point mort et l'opérationnalisation de la vedette de surveillance n'est toujours pas effective. Une autre difficulté est le fait que la deuxième Assemblée Générale de l'AMP n'a pu être organisée, depuis le cadre de validation du Plan de Gestion, il y a 2 ans. Ce qui peut rendre difficile la coordination des parties prenantes et la prise en compte de nouveaux utilisateurs des ressources naturelles.

Pour améliorer la cogestion dans l'AMP des Îles Tristao, il est opportun d'appuyer l'OGUIDAP et le COGES à se doter d'outils réglementaires et administratifs basiques pour commencer à fonctionner selon des normes garantissant un début de suivi et de programmation des activités décrites dans le Plan de Gestion de l'AMP et qui doivent être détaillées dans le Plan d'Action.

Il s'impose donc la nécessité de renforcement des capacités des instances de gouvernance de l'AMP comme décrites dans le Plan de gestion de l'AMP des Îles Tristao. Ce renforcement des capacités doit toucher en premier lieu le pool des conservateurs de l'OGUIDAP dont beaucoup sont jeunes et sans expériences tant dans la conservation que dans la gestion des hommes. Il devra aussi toucher la jeunesse locale pour faire émerger une nouvelle génération de leaders autochtones au sein de l'AMP consciente de la richesse de son milieu, afin de limiter la reconversion des nalous ou des ballantes autochtones en pêcheurs professionnels et réduire l'exode des jeunes qui représente une menace à moyen terme. Dans l'attente d'une coordination et d'une communication plus efficace pouvant attirer des appuis extérieurs, les gestionnaires de l'AMP doivent solliciter de manière plus intense et cohérente les ressources localement disponibles (PACV/PGCMB notamment) pour mettre en œuvre les actions d'accompagnement tant attendues par les communautés.

5. Conclusions

L'adhésion des communautés locales à la création de l'AMP des Îles Tristao est effective. Il faut la renforcer. Il en est de même dans les futures AMP du Delta du Kapatchez et des Îles de Loos. Cette adhésion découle de la conviction d'une certaine « reprise » pour le maintien des terres ancestrales relativement bien conservées avant l'arrivée de plus en plus massive des allochtones dont les systèmes d'exploitation des ressources naturelles sont envahissantes et non durables, aussi bien en ce qui concerne les ressources forestières qu'halieutiques. La prise en compte des savoirs locaux dans les études scientifiques réalisées a davantage motivé pour parvenir au dynamisme des CVS qui constituent pour le moment le maillon le plus apte à traduire les actions d'envergure du plan de gestion.

Le Plan de Gestion de l'AMP Tristao est validé depuis juin 21012, mais la mise en œuvre et le suivi des mesures consensuelles recommandées tardent à se matérialiser, particulièrement en ce qui concerne la partie maritime. Or une AMP impose des règles de gestion durable des ressources naturelles aux communautés autochtones et résidentes et aux usagers de ces ressources et des écosystèmes. Ce qui nécessite des mesures d'accompagnement également. A ce niveau, il y a beaucoup d'efforts à fournir de la part des autorités de tutelle.

Après la formation et le dispatching du corps des conservateurs, le Gouvernement Guinéen doit créer pour eux des conditions de travail favorables par le renforcement des capacités et la fourniture d'équipements de travail pour faciliter leur rôle de coordination dont ils sont chargés. Car la création des AMP de Guinée n'aurait pas été possible sans l'accompagnement par les partenaires au développement, principalement la FIBA (renforcement des capacités et appui technique et financier pour les AMP de Tristao et Alcatraz, et la future AMP du Delta du Kapatchez), le WWF (renforcement des capacités et appui technique et financier), l'UICN (renforcement des capacités et lobbying).

6. Recommandations sur le système de cogestion des AMPs de Guinée

Au regard de cette étude, il faut souligner que la volonté de création (d'un réseau) d'AMP en Guinée est relativement récente, en comparaison ds autres pays de la sous-région. La nécessité s'impose ainsi de chercher à corriger une multitude de lacunes qui freinent cet élan pour une meilleure et rapide contribution des AMP dans la gestion durable des pêcheries guinéennes. A cet effet, des actions suivantes non exhaustives sont de nature à renforcer également les atouts dont dispose le littoral guinéen parsemé par 6 grands fleuves dont les embouchures représentent des espaces riches en diversité biologique qui ont été classés depuis le début des années 1990 en Sites Ramsar côtiers. Ces embouchurent abritent surtout les nourriceries côtières de Guinée qui enrichissent le milieu marin guinéen. Ce sont :

- La création d'un cadre de concertation pour développer les synergies institutionnelles entre tous les acteurs impliqués dans l'aménagement des zones côtières et marines guinéennes ;
- L'appui à la connectivité écologique et sociale entre les sites d'AMP difficiles d'accès et habités par des minorités autochtones nalous, ballantes et landoumas au nord, bagas au centre mandényis et temnès au sud du littoral. Ces communautés restées animistes jusqu'à date récente ont, par ce fait, conservés des forêts et sites sacrés et pratiqué des systèmes d'exploitation respectueuses de leur environnement ;
- L'amélioration de la gouvernance des AMP à travers un appui conséquent au nouvel Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) ;
- L'implication et de la participation des communautés locales dès le début du processus de création d'une AMP pour une meilleure prise en compte des préoccupations et des savoirs locaux des communautés autochtones;
- Le renforcement des capacités managériales et financières des structures de gestion de l'AMP, notamment le Comité de Gestion de l'AMP, ainsi que des autres parties prenantes impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles ;
- L'harmonisation des processus et démarches de création des AMP guinéennes au sein du réseau potentiel des estuaires classés et à classer (estuaires de la Forécariah et de la Méllacoré au sud de Conakry) ;
- L'appui au développement des activités génératrices de revenus pour les communautés locales : maraichage, extraction de l'huile de palme, extraction du sel par la méthode solaire, extraction du miel de mangrove, petit élevage ou agroforesterie sont ainsi des activités qui pourraient aider à réduire sensiblement les pressions sur la mangrove qui demeure la source principale de la riche diversité biologique des Îles Tristao
- La poursuite du lobbying, de la sensibilisation et de la communication environnementale de toutes les parties prenantes locales et extérieurs

Bibliographie

Borrini-Feyerabend, G., M. Pimbert, M.T. Farvar, A. Kothari, A. and Y. Renard. 2004. Sharing Power. Learning by doing in co-management of natural resources throughout the world. IIED and IUCN/CEESP/CMWG, Cenesta, Tehran, 2004: 456p.

Borrini-Feyerabend, G., C. Chatelain, G. Hosh et al. 2010. En Gouvernance Partagée ! Un guide pratique pour les aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, PRCM, UICN et CEESP, Dakar : 88 p.

Code de l'Environnement : Ordonnances N°045/PRG/87 du 28 mai 1987 et N°022/PRG/89,

Code de la Pêche Maritime : Loi L/ 95/ 13/ CTRN du 15 mai 1995

Camara O. A. et A. Doumbouya (2005) : Typologie des acteurs du campement de Katcheck dans les Îles Tristao, 12pp

Doumbouya, A.: Etats des lieux nationaux – Projet CEPIA: Dynamiques Halieutiques et systèmes de gestion des pêches et la Réserve Naturelle Gérée des Îles Tristao – République de Guinée, mai 2011

Doumbouya, A., Sané, A., Chavance, P. et Camara, O. A. : Projet CEPIA : Rapport de mission – Premières démarches pour la co-construction d'indicateurs, juin 2011

Garcia, S.M. 2011. Etude sur l'état de l'art du rôle des aires marines protégées dans la gestion des pêches. Rapport technique : Introduction et « Volet gouvernance ». CSRP. 358p.

Garcia, S.M., D. Gascuel, L-M. Hénichart, J. Boncoeur, F. Alban, F. et D. (de) Monbrison (de), D . 2011. Etude sur l'état de l'art du rôle des AMP dans la gestion des pêches. Elément de réflexion pour la CSRP et ses partenaires. Edition : CSRP. Décembre 2011 : 34p.

Guilavogui A. et Doumbouya A. (2007) : Etude de la filière pêche dans le campement de pêche de Katcheck dans les Îles Tristao, 18pp

Guilavogui A., Doumbouya A. et C. Karibuhoye (2007) : Typologie des espaces halieutiques et savoirs écologiques des communautés de pêche dans les Îles Tristao, 22pp

LAMIL/ PREN : Guide de la cogestion participative des forêts classées en Guinée : Expériences des Projets PEGREN (Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles) et LAMIL (Landscape management for Improved Livelihoods) – septembre 2007

Lettre de Politique et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPDPA) – Bilan et Stratégie (Avril 2009)

Levrel Harold, Julia Fossat et Dominique Pelletier : les indicateurs de biodiversité marine et côtière : état des lieux institutionnel. La revue en sciences de l'environnement, Vol.10 n° 2, septembre 2010

Ministère Pêche et Aquaculture (2012) : Causes de la baisse des indices d'abondance et des rendements de la pêche artisanale : Proposition de stratégies d'aménagement pour une exploitation durable des ressources

Ministère Environnement, Eaux et Forêts/ OGUIPAR (mai 2012)/ : Plan quinquennal de gestion du Sanctuaire de Faune des Îles de Loos (2012 – 2016)

Robert S. Pomeroy, 2005: Fishery Co-management: A Practical Handbook

UICN/PACO (2012). Acteurs et gouvernance des aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ? Ouagadougou, BF: UICN/PACO

USAID/ DNEF/ IRAG : Guide de la cogestion des forêts classées en Guinée : Expériences des Projets PEGREN (Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles) et LAMIL (Landscape management for Improved Livelihoods) – Juillet 2008